



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

### ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 17 DECEMBRE 2021

#### PROCES-VERBAL

**Etaient présents :** Mmes ALBERICI, ARINI, M. BECK, Mme BENASSAYAG, M. BERNARD, Mmes BINEAU (pouvoir à Mme DUQUESNE à partir du rapport n°16), BORCHIO FONTIMP, MM. CARLIN (parti avant le rapport n°1), CARRETERO, CHIKLI, CIOTTI, CONSTANT (parti avant le rapport n°1), Mmes DUQUESNE, FERRAND, FRISON-ROCHE, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GOURDON, GUIT NICOL (partie après le rapport n°38), KHALDI-BOUOUGHROUM (partie avant le rapport n°1), MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, MM. LISNARD (pouvoir à M. CHIKLI à partir du rapport n°16), LOMBARDO, LUCIANO (pouvoir à Mme THOMEL à partir du rapport n°22), Mmes MARTIN, MIGLIORE (partie avant le rapport n°1), MONIER (partie avant le rapport n°1), MOREAU (partie avant le rapport n°1), NASICA, M. OLHARAN, Mmes OLIVIER, PAGANIN, M. PANCIATICI, Mme PAPY, MM. PRADAL (parti avant le rapport n°1), ROSSI, Mme SATTONNET, M. SEGURA (parti avant le rapport n°1), Mme SERGI, M. SOUSSI (parti avant le rapport n°1), Mme THOMEL et M. VEROLA.

**Etaient excusés :** MM. ASSO (pouvoir à M. GINESY), CHAIX (pouvoir à M. CIOTTI), DERMIT (pouvoir à Mme NASICA), Mme D'INTORNI (pouvoir à M. CIOTTI), M. MARTIN (pouvoir à Mme MOREAU), Mmes OUAKNINE (pouvoir à M. SEGURA), RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM) et M. VIAUD.

**Était absent :** M. CESARI.

L'an deux mille vingt-et-un le 17 décembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 27 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, président du Conseil départemental.

**M. le Président.** - Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je vous propose de procéder à la désignation de M. PANCIATICI en qualité de secrétaire de séance, et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre assemblée, et je lui donne la parole pour ce faire.

*M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.*

**M. le Président.** - Je vous remercie. En ce début de séance, et en accueillant ici, dans cet hémicycle, mon ami Eric MARY et son épouse Katia, je veux leur dire combien nous sommes peinés et attristés par le décès de notre ami Gilbert MARY, qui nous a quittés samedi dernier à l'âge de 91 ans. C'était un ami de nous tous, nous le connaissions bien. Pendant plus de 15 ans, j'ai eu mon bureau à côté du sien. Nous nous y voyions tous les matins à 7 heures, puisqu'il y était très tôt et qu'il en partait le soir très tard. C'était un élu exemplaire comme la population les aime, et comme sa population l'aimait. C'était un élu fait de simplicité, de gentillesse, de disponibilité et de droiture.

Pendant 38 ans, il fut élu dans ce département des Alpes-Maritimes. En 1977, il a été adjoint au maire de Nice, puis conseiller général du canton de Breil-sur-Roya de 1982 à 2015, maire de Breil de 1995 à 2002, conseiller régional de 1992 à 1998, et vice-président du Département en charge de la coopération transfrontalière et des anciens combattants. Il n'a eu de cesse, dans chacun de ses mandats et dans chacune de ses responsabilités, d'œuvrer pour les Alpes-Maritimes et sa chère vallée de la Roya. Entre la Roya et lui, c'était une véritable histoire de passion. Ce fut l'engagement d'une vie. Ils s'étaient mutuellement adoptés, après que Gilbert, arrivé d'Algérie, avait d'abord œuvré comme directeur du port de Nice.

Inlassable défenseur des services publics, il s'est battu comme un lion contre la désertification rurale. Il était un membre actif de l'Association départementale des élus de la montagne, et de l'Association nationale des élus de la montagne. Son engagement pour le maintien de la ligne ferroviaire Nice-Breil-Cuneo était son quotidien. Les habitants de son canton de Breil-sur-Roya lui doivent entre autres le gymnase, la caserne des pompiers, la piscine, l'espace de loisirs du lac à Breil, la maison de retraite de Saorge ou encore la médiathèque de Fontan.

Jusqu'à son dernier souffle il a défendu ses convictions avec ardeur. Son émotion était forte lors de la destruction de la Roya par la tempête Alex. Avec son successeur, nous avons parcouru ce territoire. Sébastien OHLARAN me disait combien Gilbert était alors dans la peine en sachant que tout ce qu'il avait défendu, construit, tout ce pour quoi il avait mis tant d'énergie, avait été complètement détruit, et combien il mettait d'espoir dans la reconstruction de ces outils pour lesquels il avait œuvré et s'était battu.

Gilbert s'intéressait aux gens et les aimait sincèrement. Il s'employait au quotidien à résoudre leurs difficultés. Il était apprécié de tous, bien au-delà des clivages politiques. C'est à la fois aujourd'hui avec tristesse, émotion et reconnaissance, que nous baptiserons prochainement, à la demande de Sébastien qui est un peu son fils spirituel, si j'ose m'exprimer ainsi Eric, le gymnase du collège de Breil en son nom. Cette décision avait été prise avant son

décès. Ses obsèques seront célébrées à 16 heures aujourd'hui en la Basilique Notre Dame de Nice. Une messe aura lieu également dimanche prochain à Breil.

Je veux ici en notre nom à tous adresser à sa famille, à son épouse, Juliana, à son fils, à sa belle-fille et à ses petits-enfants, nos condoléances les plus sincères et les plus attristées. Je suis peiné personnellement. Mes chers collègues, je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

*Une minute de silence est observée en la mémoire de Gilbert MARY.*

**M. le Président.** - Je vous remercie.

Merci à Katia et à Eric d'avoir été présents ce matin.

J'en viens à présent à notre séance et à notre budget 2022. Pour la première fois, la présentation de notre budget sera accompagnée d'un « budget vert » qui évalue l'impact environnemental de notre action. C'est dans le droit fil de ce que nous avons décidé ensemble au travers du GREEN Deal. Jérôme VIAUD vous en parlera tout à l'heure. Comme les précédents budgets, notre budget 2022 s'inscrit dans un double élan qui n'a rien de contradictoire, au contraire : le sérieux budgétaire, avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; et l'investissement, pour permettre à notre Département d'innover et d'avancer.

Ce souci de protéger notre territoire et de l'adapter aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle pour y faire sans cesse progresser la qualité de vie des Maralpins va notamment se traduire par de puissants engagements en matière de mobilité. Mais en préambule, je veux vous faire part d'un satisfecit qui ne peut que me réjouir. A nouveau, nous mettons en avant notre conception d'une saine gestion des deniers publics. Je ne cesse de clamer notre désendettement. Depuis 2008, nous avons avec Eric CIOTTI le souci partagé de gérer cette collectivité avec la plus grande rigueur budgétaire, non par plaisir de serrer la vis mais par respect de l'argent public, et surtout pour disposer de marges de manœuvre en faveur de notre territoire, ainsi qu'en cas de coup dur. Nous avons été heureux de bénéficier de ces marges de manœuvre pour baisser l'impôt des Maralpins à deux reprises, en restituant au total 45 M€ à l'économie azurienne. Nous avons été encore plus heureux de les avoir pour faire face aux épreuves qui se sont abattues sur nous ces dernières années avec la tempête Alex et la crise COVID.

Aujourd'hui, le taux d'incidence atteint 784 dans les Alpes-Maritimes. C'est dire combien notre combat contre cette pandémie est engagé. Dès le début, nous avons été présents, au moment où il n'y avait ni masque ni gel. Nous étions engagés avec le département sur le terrain. Engagés aussi sur le contrat numérique pour moderniser nos équipements et permettre le télétravail. Et engagés, dès que cela a été possible, sur la vaccination. Aujourd'hui, nous venons d'ouvrir le neuvième centre de vaccination pour la troisième dose de rappel à Saint-Jeannet.

Au 12 décembre, 75 % de la population majeure des Alpes-Maritimes était vaccinée, avec 61 % pour les 12-17 ans. Plus de 800 000 personnes sont ainsi vaccinées, avec également

25 % de la population éligible ayant déjà reçu une troisième dose. Nous devons continuer à vacciner nos concitoyens et à les convaincre du bien-fondé de cette démarche. Plus que jamais, la vaccination massive apparaît comme la seule option pour permettre un retour à une vie quasi-normale.

Notre collectivité, de par sa dimensionnement et sa taille, est réactive. Je veux en remercier Christophe PICARD, notre directeur général des services, ainsi que tous les directeurs adjoints, tous les directeurs et tous les chefs de service. Notre collectivité est réactive et sainement gérée. C'est pour nous un motif de légitime fierté, et c'est évidemment encore mieux lorsque ce sont les autres qui le disent. Je ne résiste donc pas au plaisir de vous livrer les conclusions de la direction départementale des Finances publiques. Celle-ci indique dans son dernier rapport que *« sur la situation financière du département concernant la période 2016-2019, le budget départemental maîtrise l'évolution de ses charges réelles. Les rendements de l'épargne du budget maralpin s'avèrent supérieurs aux moyennes constatées dans les autres strates de comparaison. L'autofinancement net progresse et consolide sa position de principale ressource pour les investissements. Le volume des nouveaux emprunts est inférieur à celui des remboursements en capital, aboutissant à un désendettement de 17 M€.* » De 2016 à 2019, l'encours de notre dette a été réduit de 124 M€, passant de 902 M€ à 778 M€. Là encore, la direction départementale des Finances publiques souligne : *« Le surendettement apparaît limité et doit être mis en relation avec les efforts d'investissement récurrents ».*

Cette trajectoire vertueuse a été rendue notamment possible par le volume des droits de mutation, en dépit de la diminution constante de la dotation globale de fonctionnement, et nous l'avons poursuivie depuis 2019. Cela s'est fait de manière d'autant plus méritoire que les coups durs ne nous ont pas été épargnés. Je suis heureux que la direction départementale des Finances publiques mette aussi en exergue l'investissement de notre Département en faveur de l'environnement, avec 17 € par habitant contre 7 € en moyenne dans les départements de taille similaire. Cela représente 242 % de dépenses en faveur de l'environnement de plus que la moyenne des autres Départements.

J'en viens tout naturellement à la présentation de notre budget 2022 équilibré à 1,6 milliard d'euros. Il s'appuiera sur deux piliers : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et l'investissement. Comme en 2021, nous allons maintenir nos dépenses d'investissement à un haut niveau, soit 314 M€ hors dette, et ce en limitant notre recours à l'emprunt à 70 M€. Cela va nous permettre, malgré les indispensables et importantes dépenses générées par la reconstruction des vallées, de relancer notre politique de désendettement engagée depuis 2015. Notre endettement sera ainsi réduit de 7 M€ en 2022, et notre capacité de désendettement tombera à 4,2 ans, c'est-à-dire une situation des plus saines.

La reprise économique et la vigueur du marché immobilier nous permettent de bénéficier de droits de mutation à la hausse. Nous tablons pour 2022 sur 600 M€, ce qui n'est pas rien. Concernant les dotations de l'Etat, le transfert de la taxe foncière sur le foncier bâti au bloc communal marque pour nous l'achèvement du processus de la suppression de notre pouvoir fiscal. Je déplore bien évidemment cette perte d'autonomie. En 2022, nous devrions percevoir 280 M€ de fraction de TVA de l'Etat en guise de compensation. Mais nous le savons,

cette compensation sera gelée pour l'avenir et, par rapport au coût de la vie, se réduira dans les temps à venir. Cela marquera une diminution de notre capacité financière. De surcroît, la dotation globale de fonctionnement, qui s'élevait encore à 130 M€ en 2013, ne dépassera pas 39 M€ en 2022, plombant ainsi une fois de plus notre budget.

Malgré ces contraintes financières chaque année plus pesantes, notre détermination à agir reste intacte. Elle est même renforcée, en priorité pour poursuivre l'indispensable reconstruction de nos vallées. Nous allons encore y consacrer 83 M€ en 2022, avec un montant de 110 M€ déjà engagé en 2021. Dans les vallées du Var et de l'Estéron, des travaux seront réalisés et achevés en 2022. Dans la Roya, l'accès à Castérino, pour lequel 14 kms sur la D 91 restent à restaurer, sera rétabli dès le début de l'été prochain avec les nouveaux ponts d'Ambo et du Cairos qui seront reconstruits en remplacement des ponts provisoires actuels. Pour assurer la continuité des actions de relogement et d'accompagnement des ménages sinistrés, un montant de 600 000 € est inscrit à notre budget, et une aide spécifique de 8 M€ en faveur des collectivités sinistrées reste également inscrite.

Notre budget 2022 actera le lancement de plusieurs projets structurants du mandat. Pour fixer les idées, notamment pour les nouveaux venus arrivés en 2021, je dirai que les grands équilibres, outre l'engagement sans faille pour redonner leur visage à nos vallées, seront les suivants.

Les crédits de l'action sociale, qui représentent 47 % de notre budget, se monteront à 585 M€, en hausse de 23 M€, avec une attention particulière aux personnes âgées en situation de handicap. 162 M€ seront dédiés aux personnes âgées. Je sais combien Jacques GENTE, vice-président en charge de cette responsabilité, est engagé sur le sujet. Nous tenons parole sur ce sujet sensible, et nous amorcerons ainsi notre plan de 55 M€ visant la revalorisation des conditions de vie et des conditions de travail dans les EHPAD. C'est là-aussi un axe fort pour lequel nous sommes incités avec le Ségur de la Santé qui nous annonce des montants financiers, auxquels je l'espère nous pourrions adosser les investissements prévus. Cela se traduira notamment par le dédoublement de chambres et par la mise aux normes des douches. 133 M€ seront également destinés aux personnes en situation de handicap, soit une augmentation de 11 M€. Valérie SERGI se bat pour le handicap, et je veux l'en remercier. Ira également à l'enfance et à la famille 1 M€ supplémentaire pour un montant total de 118 M€. Auguste VEROLA, je sais combien ton engagement pour l'enfance et la famille est présent, de même que ton combat pour l'enfance sur les années passées. Je veux ici souligner notre volonté d'aller plus loin.

En parallèle, suite à l'agrément de l'Etat, 31 services d'aide à domicile relevant de la convention collective de l'accompagnement et des soins à domicile bénéficient, depuis le 1<sup>er</sup> octobre, d'un taux horaire passé de 17 € à 22 €, soit une revalorisation de 15 %. C'est une revalorisation méritée. Elle est voulue par l'Etat, mais nous la payons une fois de plus. Néanmoins, la nécessité pour nous de revaloriser les soins d'aide à domicile se fait chaque jour un peu plus forte, nécessaire et justifiée.

222,4 M€ iront à l'aménagement du territoire : 70 M€ pour les infrastructures routières hors vallées ; 61 M€ pour la politique de solidarité territoriale avec les communes ; 13 M€ pour les premiers versements des contrats 2026 de soutien aux projets des cinq grandes intercommunalités urbaines et des cinq grandes communes du département des Alpes-Maritimes, contrat que nous aborderons avec un montant total de 150 M€ jusqu'en 2026 ; 102 M€ pour la politique éducative, sportive et culturelle, soutenue par Joëlle ARINI pour les collèges, par Carine PAPY pour le sport, et par Auguste VEROLA pour la culture. Merci pour votre présence, pour votre soutien, et pour votre participation sur le terrain. Je vois combien vous portez vos vice-présidences en y représentant le Département un peu partout.

Dans le domaine de l'éducation, 35 M€ de notre plan collège 2028 de 300 M€ seront investis cette année. Nous poursuivons la construction du nouveau collège des Campelières à Mougins et celle du nouveau collège de Levens. En parallèle, nous lancerons les études de quatre nouveaux collèges prévus à Levens sur la rive droite et la rive gauche du Var ainsi que dans la vallée du Paillon. Seront par ailleurs conduits en 2022 les travaux de réhabilitation des collèges Les Vallergues à Cannes, Pierre BONNARD au Cannet, Albert CAMUS à Mandelieu, Roger CARLES à Contes, La Bourgade à La Trinité, Jean COCTEAU à Beaulieu-sur-Mer, l'Eganaude à Biot et l'école FREINET à Vence.

24 M€ iront à la politique environnementale, soutenue par Jérôme VIAUD, avec notamment la valorisation des parcs naturels et itinéraires de randonnées sur lesquels nous voulons agir là aussi avec beaucoup de soutien et d'innovation. Nous avons il y a quelques temps de cela lancé « Les explorateurs des parcs », ce qui allie le numérique, avec la localisation par GPS, et en même temps la découverte de nos parcs départementaux. Nous avons également, sur le plan de l'environnement, lancé la SEM locale GREEN Energy 06 qui soutiendra les projets locaux d'énergies renouvelables, comme le soutien et l'engagement pour le photovoltaïque à Saint-Auban, qui était le projet du Département que nous avons voté. Depuis se font jour de nombreux appels pour aller sur les énergies renouvelables, de la part des entreprises. Nous les étudions avec beaucoup d'attention et ce sujet va bien démarrer en 2022.

Le budget prévoit aussi la mise en place d'un fonds social d'aide à la rénovation énergétique des logements, doté de 2,2 M€ en 2022. C'est là aussi une action faite directement auprès du contribuable pour la rénovation énergétique du bâti avec des aides pouvant aller jusqu'à 12 700 € par individu.

Pour la politique de transformation du numérique, de l'innovation et de la relation à l'utilisateur, mon cher David LISNARD, nous étions hier en conseil d'administration de la Maison de l'intelligence artificielle, et je vois combien ce sujet te passionne et combien tu le portes avec brio. 4 M€ y seront consacrés. De même, nous avons la montée en puissance du SMART Corner ouvert cet automne, qui marque la formation de nos agents du centre administratif. Notre volonté est d'aller au-delà et de « contaminer », si je peux me permettre l'expression, l'ensemble des collectivités avec lesquelles nous sommes en contact permanent, et l'ensemble des communes du département. Je veux ici saluer la brillante élection du maire de Cannes à la présidence des maires de France. Nous avons également à soutenir le développement des activités de la Maison de l'intelligence artificielle. De nombreux domaines seront abordés. La

semaine départementale de l'intelligence artificielle sera malheureusement un peu altérée par la crise COVID dans son organisation telle qu'elle avait été prévue. Nous aurons aussi le Festival de l'IA à Cannes, le World IA festival, qui aura lieu je l'espère au mois de février.

Ce ne sont là que quelques illustrations. Je ne veux pas allonger au-delà mon propos, mais beaucoup d'autres engagements sont portés par et pour nos 4500 agents. Outre nos politiques de solidarités humaines et territoriales, je veux m'attarder sur quelques projets majeurs et symboliques des politiques GREEN et SMART, avec l'aménagement maîtrisé de notre territoire que nous portons depuis 2017. Le premier concerne les mobilités. C'est une préoccupation majeure dans notre département marqué par les thromboses, les embouteillages et les difficultés d'accès. Au travers de notre plan de mobilité 2028, nous devons faire évoluer notre réseau routier, le fluidifier, le sécuriser et l'adapter aux usages nouveaux en développant en particulier, aux côtés de nos voies carrossables, les voies cyclables et les connexions intermodales. Ce plan pluriannuel en faveur des infrastructures routières et multimodales s'élèvera à 500 M€ en 7 ans. 376 M€ seront consacrés aux infrastructures routières, dont 180 M€ pour la reconstruction des routes détruites par la tempête Alex. 28 M€ pour réhabiliter le tunnel de Tende, cette liaison essentielle avec nos amis Transalpins. 50 M€ pour la ligne nouvelle ferroviaire Provence Côte d'Azur. 45 M€ pour les aménagements cyclables. C'est un engagement qui a une vraie lisibilité, et c'est une véritable nouveauté dans le cadre de notre volonté de nous engager sur des investissements pour la mobilité douce, de plus en plus utilisée.

Concrètement, ces investissements permettront notamment de renforcer et de fluidifier l'accès à Sophia Antipolis, de réaliser la seconde phase de la déviation de Vallauris, ou encore de résorber différents points noirs d'accès à l'autoroute, qu'il s'agisse de Mandelieu, de Mougins ou de la sortie de la voie Mathis à Nice. Vous connaissez mon engagement sur ce type de développements et sur la mobilité durable. Ce plan de mobilité 2028 comprend un important volet sur les pistes cyclables. Nous allons engager au total 62 M€ d'ici à 2028 pour soutenir le vélo dans ses différents usages : les déplacements domicile – travail, la pratique sportive, le tourisme, la santé. Le formidable essor du vélo électrique met la pratique du cyclisme à la portée de tous. Il nous pousse à aller plus vite, plus loin et plus fort en faveur de cette mobilité douce.

Notre département est déjà doté d'un réseau de 235 kms de pistes cyclables, mais ce n'est pas suffisant. Ce réseau souffre de trop nombreuses discontinuités qui l'empêchent d'être pleinement opérationnel. Nous allons y ajouter 84 M€ pour offrir aux Maralpins un réseau qui atteindra en 2028 un total de 320 kms, avec un réseau cohérent, sécurisé, confortable. Cela passe d'abord par le développement d'infrastructures, notamment pour constituer des trajets réellement continus et améliorer la desserte cyclable des établissements scolaires. Il faut aussi accélérer la finalisation de l'EuroVelo8, avec 98 kms entre Menton et Le Tignet qui ne sont pour l'instant que réalisés à 50 %. Sur la bande littorale, nous avons 72 kilomètres entre Menton et Mandelieu-la-Napoule. Il nous faut absolument structurer totalement ces itinéraires, en lien et avec la participation des communes traversées. En collaboration avec la CASA, qui nous a déjà sollicités sur le sujet, nous améliorerons la desserte de Sophia Antipolis : 55 kms de pistes cyclables y sont programmés à une échéance de 10 ans. Notre plan vélo intégrera aussi un

réseau de 28 boucles dans les parcs départementaux pour proposer des circuits de loisir en dehors de toute circulation routière.

Nous avons enfin un projet exceptionnel pour promouvoir le cyclotourisme et compléter le lien domicile-travail avec un lien accueil touristique, pour promouvoir la route des Balcons d'Azur. Cet itinéraire spectaculaire de 57 kilomètres entre Le Tignet, Grasse, Vence et Le Broc, sera mis en valeur avec la reconstruction ou la réhabilitation de plusieurs ouvrages d'art : l'ancien viaduc de la Siagne, le pont de Tournon au Tignet, les viaducs de Saint-Jeannet et de Pont-du-Loup, le pont de Pascaressa à Tourrettes-sur-Loup. Tous seront ensuite exclusivement dédiés à l'utilisation de pistes cyclables. Ces aménagements une fois achevés offriront de formidables opportunités de villégiature aux Maralpins, et ils constitueront aussi un atout supplémentaire pour l'attractivité touristique.

L'incitation à la pratique cycliste passe en outre par l'implantation d'aires de stationnement et de réparation, par une sensibilisation des publics, en commençant par les agents du Département. Nous allons pour cela étoffer la flotte Easy Vélo 06. J'ouvre une parenthèse pour dire que la flotte Easy Car 06 fonctionne particulièrement bien. En parallèle, nous continuerons de soutenir les manifestations cyclistes et de promouvoir la découverte de notre territoire en vélo en intégrant les nouveaux itinéraires sur les cartes « Les Alpes-Maritimes à vélo ».

Le deuxième engagement majeur est la lutte contre les déserts médicaux. J'ai évoqué précédemment le Ségur de la Santé dont le Ministre nous a annoncé hier un plan qui nous avait été signifié par le directeur de l'Agence régionale de la santé (ARS) il y a quelques mois de cela, lancé en juillet 2020, et pour lequel nous attendons impatiemment les réponses sur le terrain. Le Conseil départemental s'est engagé depuis longtemps sur cette baisse dramatique du nombre de médecins généralistes en zone rurale. Même si nous n'avons pas cette responsabilité, nous continuerons à aller dans ce sens, en ouvrant par exemple notre premier centre de santé à Puget-Thénières. Il permettra à la fois d'étoffer les consultations de médecine générale, et d'avoir une offre de soins itinérante sur les communes alentour. Il complètera notre dispositif d'urgence, avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Dans ce même registre, nous implanterons une cabine de télé-médecine connectée au centre administratif. Elle sera le prélude, en cas de succès, d'un déploiement plus large de cabines du même type dans le haut et le moyen pays.

Nous étofferons aussi le dispositif de bourses d'aides aux étudiants médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, en contrepartie d'une installation dans les zones difficiles. Nous reconduisons notre aide de 5 000 € pour les professionnels de santé s'installant dans le haut pays. Nous mettons en place un dispositif supplémentaire de prime spécifique pour tout jeune médecin qui s'engagera à rester pendant au moins trois ans dans les zones sous-dotées. La défense de la ruralité, de l'égalité des chances et des conditions de vie en tout point de notre territoire passe par une volonté politique forte. Celle-ci s'appuie sur plusieurs leviers, en particulier l'outil numérique qui nous a permis d'ouvrir le campus connecté à Puget-Thénières. En 2022, nous accélérerons aussi la formation des Maralpins en poursuivant la mutation de nos maisons du département en tiers-lieux connectés, en maillant le réseau de formations



numériques, en prolongeant le projet Arc en ciel, de sensibilisation de nos collégiens au travers du partenariat que nous avons avec l'Académie sur l'intelligence artificielle.

Nos politiques sont adossées à une certaine idée de la cohésion territoriale. Pour leur donner toujours plus de cohérence, pour les positionner dans une trajectoire lisible, nous avons décidé de lancer, vous le savez, un *Think Tank* qui continue d'avancer, avec Michel ROSSI. Il a pour vocation d'anticiper les défis de demain, de proposer des diagnostics pertinents pour mieux ajuster nos politiques, que ce soit pour faire face aux risques qui nous menacent, pour préserver notre patrimoine, pour accroître notre attractivité, et de façon générale pour favoriser le bien-être de nos populations. L'idée directrice de ce *Think Tank* est de réfléchir aux Alpes-Maritimes de 2050 et de très vite proposer des plans d'action et d'expérimentation. Il se met aujourd'hui en place. Durant le premier semestre 2022, nous installerons sa gouvernance, choisirons les experts qui l'animeront, créerons son site web et son programme de travail, pour un lancement officiel à la fin de l'été.

L'avenir du département est constitué d'outils, de projets, d'une ambition résolue : faire des Alpes-Maritimes une terre d'excellence, préservée, dynamique, et où l'on vive bien. Mais cette ambition repose surtout sur le talent des hommes et des femmes qui composent notre formidable collectivité. Je souhaite à nouveau leur rendre hommage ce matin, au terme d'une année qui aura de nouveau été dense et très compliquée : reconstruction des vallées, vaccination, accompagnement social, réalisation d'infrastructures, etc. Nos agents, dans leurs différents corps de métiers, ont agi sur tous les fronts mais ont souffert. Partout, ils ont fait preuve de leur savoir-faire et de leur sens de l'engagement public. Je veux les en remercier chaleureusement. C'est aussi pour cela, et pour promouvoir les talents de notre collectivité, que nous avons décidé d'ouvrir une école du management de l'innovation. Elle a pour vocation de favoriser l'émergence de projets innovants dans les politiques publiques. Une première session regroupant 16 cadres sera animée par des intervenants extérieurs durant 12 jours. Elle démarrera très prochainement. Le monde change, et nous devons nous y adapter en faisant en sorte de mettre nos agents dans les meilleures conditions pour ajuster nos actions aux enjeux du futur, et cela en ayant toujours pour unique boussole l'épanouissement des Maralpins, où qu'ils vivent sur notre territoire.

Mes chers collègues, je terminerai ce propos en regrettant bien évidemment qu'en cette veille des fêtes de Noël, nous ne puissions nous réjouir autour d'une table conviviale comme nous avons l'habitude de le faire, et que nous ne puissions partager ensemble des moments de convivialité en raison du contexte sanitaire. Néanmoins, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Noël. Et j'aborde le point suivant sur l'intervention des différents groupes, s'il en est.

M. SEGURA.

**M. SEGURA.** - M. le Président, mes chers collègues, avant d'entrer dans le vif du sujet de l'ordre du jour, je souhaite rendre deux hommages, et tout d'abord avoir une pensée pour notre ami André ASCHIERI, qui fut maire de Mouans-Sartoux durant plus de 40 ans. C'était un élu dévoué à sa commune et à ses administrés, qui a apporté une vision novatrice en matière

d'écologie. Je voudrais aussi avoir une pensée à l'un de ceux qui ont marqué l'histoire moderne de notre institution et du département des Alpes-Maritimes. Nous pensons, comme vous l'avez très bien dit M. le Président, à notre ami Gilbert MARY et à sa famille ici présente, maire de Breil-sur-Roya, conseiller général, et conseiller régional aux côtés également de Christian ESTROSI. Nous gardons le souvenir d'un homme profondément humain, enraciné et déterminé. Nous n'oublierons jamais ces élus qui ont consacré leur vie à servir leurs concitoyens. Face aux enjeux mondiaux et locaux que nous connaissons, c'est aux collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes, appuyées par le département, de mener des actions de terrain au plus proche des concitoyens. Notre collectivité se doit d'être l'appui financier et logistique des maires dans la gestion de la crise.

En octobre 2020, notre territoire a été frappé par un événement climatique dont la violence a créé des dommages humains et matériels d'une ampleur inédite en France. Nous avons une pensée pour les 18 personnes disparues lors de la tempête Alex, ainsi que pour leurs familles, et pour les centaines de personnes ayant perdu leur maison lors de ce drame. Aujourd'hui, nous subissons encore une nouvelle vague épidémique de COVID 19, avec un taux d'incidence particulièrement élevé dans notre département qui doit nous appeler à la plus grande responsabilité.

Devant les crises, nous avons su faire preuve ici de solidarité et d'efficacité pour nos populations. Ces épreuves exigent de nous de faire preuve d'humilité et de concertation pour faire face à ces enjeux inédits. C'est dans cette perspective que nous envisageons l'étude de ce budget 2022. Le vote du budget fixera la feuille de route de notre institution pour l'année à venir. Celle-ci sera un moment charnière pour la reconstruction de nos vallées et pour affronter les difficultés apparues avec la crise COVID pour les acteurs locaux, comme les entreprises, associations et communes. C'est donc avec responsabilité que notre groupe aborde ce vote budgétaire qui doit faire fi de toute politique politicienne et n'avoir que pour seul but de se doter des moyens de faire face à ces nouveaux défis.

M. le Président, mes chers collègues, c'est dans cet esprit de respect de nos concitoyens et des communes que nous représentons, que nous abordons cette séance budgétaire. Nous espérons que les débats seront à la hauteur de ces exigences et feront honneur au département.

**M. Le Président.** - Merci M. le président du groupe « Le département d'abord ».

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.** - Cette session, M. le Président, mes chers collègues, est extrêmement dense, avec en plus du budget sept schémas qui engagent tout le mandat avec aussi l'ensemble des plans. J'irai à l'essentiel.

Le budget approche cette année 1,6 milliard d'euros. C'est un niveau jamais atteint auparavant. A cause ou grâce au COVID, les recettes de fonctionnement affichent au budget 2022, une santé insolente à 1,45 milliard d'euros, soit une progression de 14 % par rapport à 2021. Cette envolée est liée à l'évolution des transactions immobilières générant des droits de mutation. L'année 2021 s'achève finalement avec des recettes de DMTO s'élevant à 600 M€,

soit 120 M€ de plus que le réalisé de l'an dernier. Elles sont prévues pour ce même montant au budget primitif 2022. C'est un niveau jamais atteint. Le revers de la médaille est évidemment le renchérissement de l'immobilier dans notre département et l'augmentation parallèle de la difficulté à se loger pour les personnes qui habitent et travaillent dans les Alpes-Maritimes, et les plus démunies bien-sûr.

Les recettes de DMTO ont donc doublé par rapport à 2013. Elles représentent aujourd'hui 41 % des recettes de fonctionnement. Elles dépassent l'ensemble des dépenses d'aide sociales qui s'élèvent à 581 M€ pour la partie fonctionnement.

La politique de désendettement menée depuis 2015, a été mise à rude épreuve avec la tempête Alex. Deux lourds emprunts ont été réalisés en 2020 et 2021. Vous avez fait le choix l'année dernière de prendre un risque financier important pour venir en aide aux vallées sinistrées, c'était indispensable, et pour cela nous vous avons suivi lors du précédent budget. Pour 2022, 70 M€ d'emprunt d'équilibre sont inscrits. La crise financière est surmontée même si le niveau d'endettement du département reste largement au-dessus de la moyenne des départements de sa strate.

Sur le papier le budget est raisonnable. Cependant, dans les faits répond-il aux réels besoins des habitants de notre département ? Lors du débat d'orientations budgétaires du mois de novembre, j'avais axé mon propos sur l'urgence climatique et sur l'urgence de renforcer les solidarités humaines. J'y reviens.

Cette session ne comporte pas moins de sept plans ou schémas pour le mandat, plus le bilan environnement, colossal. Dans l'ensemble des rapports on note une ligne transversale qui est le développement durable, le GREEN Deal, et c'est pour nous une nouveauté remarquable. Selon nous, au regard de l'urgence de la situation face au dérèglement climatique, elle est cependant insuffisante. Lors du débat d'orientations budgétaires j'avais insisté sur la nécessité de lancer des actions immédiates et fortes pour ralentir le réchauffement et prendre des mesures pour favoriser l'adaptation des populations, des entreprises, du monde agricole. Nous avons les moyens financiers de le faire. Notre département est un territoire vivant et attractif, et nous devons tout faire pour qu'il le reste face aux risques réels qui nous attendent. Nos concitoyens ont besoin de sentir que nous avons pris la mesure de ce risque et que nous prenons les choses en main, particulièrement les jeunes, profondément inquiets pour leur avenir.

Dans l'ordre, l'empreinte carbone des français c'est : la voiture, l'avion, le logement, la construction et l'énergie, l'alimentation. Dès lors, comment décarboner ? D'abord, limiter l'usage de la voiture. Nous devons soutenir financièrement le développement et l'utilisation des transports en commun par une politique tarifaire incitative, voire gratuite, multiplier les parkings de covoiturage comme vous le faites, et développer la multimodalité. Pour l'alimentation, vous avez commencé le travail. Je souhaite moi aussi rendre hommage à André ASCHIERI, le maire de Mouans-Sartoux pendant 41 ans. Je travaillais avec lui depuis 40 ans, et j'ai appris la politique à son côté. C'est donc la disparition d'un homme qui a été le précurseur de beaucoup de politiques écologistes, notamment pour la multimodalité, l'alimentation et l'agriculture. Je tenais à le souligner ici.

Nous devons aussi accélérer l'usage du vélo électrique pour les petits parcours et les liaisons domicile, vous l'avez évoqué, et développer massivement des pistes cyclables sécurisées pour les accueillir. Vous avez élaboré un beau programme, il faut maintenant le réaliser. Pour l'avion, je pense qu'il faut le limiter à l'indispensable, puisqu'il est aussi générateur de beaucoup de CO2. Bien sûr, toutes ces politiques ne dépendent pas que du

Département mais vous pourriez être, M. le Président, avec votre sensibilité écologique aujourd'hui affirmée, le chef de file d'une telle programmation, ambitieuse et efficace, rassemblant tous les autres partenaires pour ne pas laisser chacun de son côté. Vous développez déjà une politique intéressante autour du GREEN Deal, tous les ingrédients y sont, mais il faut selon nous faire plus et plus vite. Dans la région PACA nous serons très bientôt à plus deux degrés, c'est une donnée du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évaluation du climat (GIEC). Le Département a montré avec la tempête Alex qu'il savait faire face à l'urgence et réparer les dégâts importants. La question qui se pose est la suivante : saurons-nous anticiper pour éviter les catastrophes ?

Le deuxième point de notre débat porte sur le débat d'orientations budgétaires était de renforcer les solidarités. Leur budget s'élève à près de 587 M€ et il est largement couvert rien que par les 600 M€ des DMTO. Les comparaisons avec les autres départements sont parlantes. Selon les dernières données de la Direction générale des collectivités locales, le Département verse en aides à la personnes 290 € par habitant pour une moyenne de 321 € pour les Départements de la même strate. Nous pourrions faire davantage.

Concernant la famille et l'enfance, les données INSEE du schéma de l'enfance nous alertent sur la pauvreté et la question du logement, notamment le taux de suroccupation des résidences principales à 11,7 % dans les Alpes-Maritimes pour une moyenne nationale de 5 %. En 2018, 8 794 personnes ont été accueillies en places d'accueil d'urgence. Les enfants représentent 49 % des personnes placées, dont 46 % sont des enfants de moins de 3 ans. Cet accueil en nuitées hôtelières concerne essentiellement des personnes en situation de violences conjugales qui ne cessent de progresser. Dans notre département 27 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, très majoritairement des femmes. Pour l'année scolaire 2018-2019, 50 % des élèves en situation de handicap n'ont bénéficié d'aucune aide humaine. Ces chiffres sont ceux du rapport, ce ne sont pas forcément les derniers chiffres, nous ne les avons pas. Ils montrent une situation de la pauvreté dans notre département qui est tout de même préoccupante. Nous pensons que les efforts dans le secteur enfance, jeunes en difficultés et familles, nous semblent encore insuffisants, et il faudrait les renforcer.

Nous souhaitons aussi un éclairage sur la prise en charge des MNA, mineurs non accompagnés, appelés aussi mineurs isolés étrangers, compétence obligatoire du Département, dont il est question dans le rapport en termes de « jeunes interpellés aux frontières ». Nous souhaitons que le bilan de l'expérimentation sur le dispositif d'appréciation de la minorité, qui a été mis en place en mai au travers d'une convention avec l'Etat, et qui est soutien de nos agents aux agents de la police aux frontières prévu pour 2022, soit l'occasion pour nous de faire un vrai bilan de cette situation, et sans doute d'inviter M. le Préfet représentant de l'Etat à venir nous exposer précisément la situation à Menton.

Concernant les personnes âgées et handicapées, le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026 est le second gros dossier de cette session. Il a été élaboré avec beaucoup de concertation et beaucoup de compétences par les services. Nous les en remercions et les en félicitons. Contrairement au schéma gérontologique précédent l'accent n'est plus mis sur le nombre de lits en EHPAD mais sur le maintien à domicile avec des variantes intéressantes comme le logement inclusif porté par la loi Elan et d'autres initiatives que nous partageons complètement. La politique va dans ce sens et nous sommes entièrement d'accord. La partie investissement est beaucoup plus faible mais se recentre sur la réhabilitation avec un plan 2022-2028 doté de 55 M€ sur 6 ans.

Concernant le RSA, je cite une phrase dérangeante dans les documents mis à notre disposition : « *le RSA pesant budgétairement sur le département* ». Le RSA ne serait-il donc qu'une charge ? Les personnes relevant du RSA sont nos concitoyens, dans une situation de précarité et en besoin de la solidarité. Je vous rappelle que le département a pu bénéficier de l'augmentation du taux de DMTO pour répondre à ces besoins croissants des aides sociales, et l'on voit aujourd'hui que depuis 2013 où vous avez augmenté le taux à 4,5 %, les 600 M€ de recettes DMTO permettent de couvrir ces allocations sociales. Il est intéressant de faire des rapprochements.

Vous vous félicitez que le nombre de bénéficiaires soit en baisse de 15 % depuis le début de l'année. Comment cela est-il possible alors que le chômage a augmenté en 2020 de 5,8 % pour les 25-50 ans dans les Alpes-Maritimes, alors que les marqueurs et les chiffres de la pauvreté ne baissent pas, accentués par les effets du COVID sur l'économie et l'emploi ?

Vous avez mis en place des outils d'insertion efficaces, c'est vrai, ils ont fait leurs preuves. Nous voterons d'ailleurs le rapport insertion. Vous avez aussi mis en place une lutte contre la fraude et lorsqu'il s'agit de véritables fraudeurs la radiation s'impose. Nous sommes d'accord avec ce système. Mais le nombre de suspensions réalisées est toujours plus important. 12 000 en 2021 c'est énorme, c'est plus du double des années précédentes, même s'il y a plus d'instructions avec l'accès aux droits. Et ce ne sont pas tous des fraudeurs.

M. le président, nous avons été élus par nos concitoyens pour travailler selon nos convictions, dans le sens de l'intérêt public, de l'intérêt des habitants et du territoire, pour travailler de manière constructive, ce que nous faisons depuis le début. Nous ne faisons pas du vote une posture politique, mais nous souhaitons nous positionner sur la qualité des objectifs, sur leur pertinence à nos yeux, en fonction de nos propres choix. Aussi, avec Mathieu PANCIATICI, nous avons pesé chaque élément de cette session qui trace les enjeux pour l'ensemble du mandat dans chacune de nos compétences. Certaines de vos politiques sociales nous paraissent insuffisantes voire contraires sur certains points à nos conceptions : celle du RSA, nous voterons contre ce rapport car la politique de suspensions et radiations est toujours plus importante. Sur l'accueil des MNA, nous avons encore des questions sans réponse, et même la politique de l'enfance nous paraît insuffisante au regard des enjeux. Concernant l'autonomie, nous partageons la volonté de limiter l'entrée dans les EHPAD et nous partageons votre politique.

Au niveau culture, il nous est présenté pour la première fois, en tous cas depuis 2008, un plan de développement de la lecture. Ce plan correspond en tous points à ce que je défends dans ce domaine et comme je l'ai dit pour le plan agricole la dernière fois, j'aurais pu l'écrire moi-même ayant développé la médiathèque de Mouans-Sartoux depuis 20 ans sur ce modèle.

Concernant l'environnement et le GREEN Deal, nous notons une réelle volonté du Président et des services. Le plan agriculture et alimentation déjà présenté correspond à nos convictions et à nos attentes. La création de fermes départementales, l'achat de terres agricoles pour les mettre à disposition d'agriculteurs afin d'alimenter les cantines en produits locaux et bio à 50 %, c'est aussi ce que nous avons proposé et qui est maintenant inscrit dans ce plan. Nous en sommes heureux. Vous avez soutenu le collège de Mouans-Sartoux dans sa volonté d'être 100 % bio. C'est fait. C'est le deuxième dans ce cas au niveau national et nous pouvons en être fiers. Il est en train d'être labellisé « Ecocert ».

Le plan vélo et le plan mobilités ont le mérite de soutenir les nouveaux modes de déplacement. Nous aurions beaucoup de propositions à faire pour les faire évoluer si vous nous

associez à la discussion. La SEML GREEN Energy 06 devrait nous amener vers la production d'énergies renouvelables. Concernant le budget vert, nous retiendrons que l'intention est sincère et que c'est une démarche volontariste du Président. Cependant il y a beaucoup d'imperfections, notamment dans la façon de considérer les routes ou le logement, et nous aurions aussi des propositions à apporter si vous nous associez à la réflexion. Un autre élément très important dans notre vote : le soutien du Département à la reconstruction des vallées et le soutien aux populations qui continuent à se battre pour qu'elles revivent comme avant la tempête Alex.

Nous ferons donc un vote en fonction de nos convictions et de l'intérêt général. C'est notre façon de faire des choix politiques, une façon singulière sans doute, mais que nous revendiquons. Bien des aspects de votre politique sociale, particulièrement sur le RSA ou encore sur la question des mineurs non accompagnés suscitent nos plus extrêmes réserves. J'ai eu l'occasion de les exprimer. A elles seules elles auraient pu justifier une opposition. Mais d'autre part, votre engagement dans l'action contre le réchauffement climatique paraît sincère et résolu. Il ne peut être ignoré. Au regard de ce qui précède, nous avons décidé, en soulignant les éléments qui nous indisposent, de ne pas nous opposer à ce budget afin de donner crédit à ce qui va, à notre sens, dans la bonne direction. Notre abstention sera donc l'expression d'un choix réfléchi et motivé.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - Je vous remercie de ce que vous avez pu noter de bien dans l'engagement qui est le nôtre aujourd'hui. Vous avez amené à la fois des questions et des réponses en précisant qu'un certain nombre de sujets étaient hors de nos compétences et que nous pouvons être accompagnants. Là-dessus, nous essayons d'être exemplaires dans nos politiques pour pouvoir peser véritablement sur certains sujets qui ne sont pas de notre compétence mais sur lesquels nous pouvons être accompagnants. Je pense aux transports par exemple. Il fut un temps où la collectivité départementale avait cette responsabilité. Mes prédécesseurs Eric CIOTTI et Christian ESTROSI avaient mis en place le transport à 1 €. Nous avons pu agir ainsi légitimement sur ce domaine, mais aujourd'hui nous n'avons pas cette responsabilité. Néanmoins, nous pouvons tout de même peser. De même, vous appelez à une intervention de notre part pour avoir auprès de M. le Préfet des chiffres sur ce qui se passe à la frontière, et bien évidemment nous sommes demandeurs. Aujourd'hui nous n'avons que les chiffres qui concernent les mineurs non accompagnés puisque nous les suivons de près, mais il y a tout un flux migratoire qui impacte directement l'économie départementale.

De tout cela, je retiens qu'il y a un sujet qui vous pose problème. C'est un sujet récurrent, c'est-à-dire celui du RSA. Vous considérez que notre politique est trop dure et trop difficile. Nous avons écrit un mot qui vous dérange et qui est pesant dans notre budget, mais il est vrai que le montant que nous dépensons est un montant fort que nous essayons de contenir. C'est d'ailleurs dans la tentative de contenir ces dépenses que nous nous retrouvons comme étant inférieurs sur la dépense des aides à la personne en comparaison de la moyenne nationale. Et je ne peux que m'en réjouir. C'est un constat qui nous est plutôt favorable. Sur le RSA, je me souviens d'une intervention de Bernard CHAIX et de Sabrina FERRAND qui vous avaient invitée à venir pour assister au travail au cas par cas sur le RSA. J'ai toute confiance dans les membres de la commission et dans notre administration sur le traitement du RSA. Dans ce

traitement du RSA, ce n'est pas tant sur l'exclusion que nous gagnons, mais bien sur la réinsertion. Vous l'avez là aussi reconnu et souligné. La réinsertion représente aujourd'hui plus de 1 000 sorties par mois. Cela montre que notre politique de réinsertion est bonne et forte, et qu'elle va dans le bon sens. De plus, nous augmentons notre budget pour la réinsertion de 21 %. Nous voulons donc porter un effort supplémentaire sur ce sujet.

Je sais néanmoins que je n'arriverai pas à vous convaincre. Nous essayons de faire ce que nous pouvons dans le cadre de nos compétences. Je vous propose de ne pas lancer un débat sur ce sujet en plénière. Nous nous connaissons suffisamment pour continuer à avoir ces échanges, et je ne désespère pas de parvenir à vous convaincre dans un autre temps avec les arguments qui sont les nôtres et qui me paraissent fiables. Je vous remercie tout de même de ne pas vous opposer à ce budget et de prendre une position de repli vers une abstention que je comprends bien.

Merci aussi à M. SEGURA pour les mots qu'il a pu prononcer à l'égard d'une volonté d'aller dans le sens d'un bien commun et d'une bonne gestion.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. PRADAL. Nous allons essayer de contenir le temps. Vous connaissez tout le respect que j'ai pour vous, mais nous faisons normalement les réponses par président de groupe. Mais allez-y, essayez de faire court.

**M. PRADAL.** - Je m'engage à faire bref. Je vais essayer. Merci M. le Président pour votre présentation du budget, et merci à tous ceux qui ont travaillé sur ces documents clairs. Pour le préciser d'emblée, nous nous retrouvons complètement dans les axes que vous avez présentés et dans l'insistance que vous avez marquée à plusieurs reprises sur la coordination avec d'autres collectivités qui interviennent sur des sujets majeurs, comme la mobilité ou les solidarités. Votre présentation, rappelant des données qui avaient déjà été présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, nous satisfait pleinement.

Il est aussi très important pour nous de trouver la solidarité exprimée sous toutes ces formes dans ce budget départemental. Et il est essentiel comme vous le faites de ménager des poches de sécurité au regard des incertitudes pour 2022. Malheureusement, il convient en effet d'être prudents puisque je crains que nous ne soyons encore en 2022 confrontés à de mauvaises nouvelles, après les dramatiques épisodes de la tempête Alex et de la persistance de la crise COVID. Les plus fragiles, qu'il s'agisse des anciens ou des enfants, pourraient encore avoir besoin de nous de façon exceptionnelle au-delà de ce qui est prévu. C'est pour cela que votre prévision doit être saluée.

Nous saluons aussi l'entrée d'un budget vert pour une première année. Je n'aurai peut-être pas un propos aussi sévère que Mme GOURDON sur les points qui peuvent être améliorés. Pour une première année d'application, il serait suspect que tout soit parfait du premier coup. Un grand merci donc d'avoir porté cet élément.

La deuxième partie de notre intervention se veut en revanche plus solennelle, malheureusement grave, et peut-être malheureusement triste. Nous avons vécu ces derniers

jours et ces dernières heures des événements qui nous ont troublés, et je voudrais solennellement M. le Président vous interroger sur deux points et obtenir des réponses de votre part sur ces deux points.

Tout d'abord, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, il y a 78 jours, nous avons adopté le contrat Horizon à l'unanimité. Je vous avais à l'époque remercié pour la mise en place de ce dispositif contractuel. La matrice de ce contrat prévoyait un article 5 renvoyant à des tableaux annexes. Ces tableaux indiquaient, pour chacune des collectivités avec lesquelles le contrat devait être signé, le nombre d'opérations et le montant maximum devant être financé. Or il s'avère que depuis quelques jours, nous avons entendu – et c'est sur ce point que nous avons besoin d'être rassurés – qu'un projet majeur, connu – puisqu'il avait été présenté tant à l'occasion de la campagne des municipales de la ville de Nice que porté par les candidats aux élections départementales qui siègent dans cette assemblée –, débattu – puisque des positions claires avaient été prises par des opposants à la liste conduite par Christian ESTROSI, qui n'ont pas gagné l'élection et dont on peut considérer qu'ils ont été désavoués –, sur le projet majeur du prolongement de la Coulée verte incluant la démolition de deux bâtiments que sont le Théâtre et Acropolis, nous avons entendu que le soutien du Département, adopté à l'unanimité le 1<sup>er</sup> octobre, allait être remis en cause, voire même, à en croire certaines déclarations, était d'ores et déjà remis en cause.

Le 27 septembre 2021, l'UNESCO a fait entrer Nice au patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous nous en sommes tous réjouis, à des niveaux variables, et je pense que globalement nous pouvons le faire. Les experts, qui sont venus fréquemment dans la ville ont pointé les éléments architecturaux saillants, ainsi que d'autres qui l'étaient moins. La donnée de l'évolution faite par le prolongement de la Coulée verte avait été communiquée aux experts de l'UNESCO. L'avis de Mme le Ministre de la Culture prend aussi en compte cet élément.

Un argument a été évoqué sur les éventuels montants que pourrait représenter cette opération. Je crois, et c'est ce que nous avons débattu, que l'engagement du Département est un engagement maximum et que le taux en a été fixé. Si d'aventure une modification de programme devait conduire à une modification du montant, en aucun cas cela ne modifierait l'engagement du Département.

Enfin, nous sommes face à un sujet important, celui du respect de la parole donnée. Je vous avais interrogé à l'époque sans arrière-pensée M. le Président pour vous demander si cet élément serait stable. Vous m'aviez confirmé, et je n'avais aucun doute à ce sujet, que la parole du Département serait tenue. Ce que je vous demande ici solennellement, c'est de bien vouloir confirmer à l'assemblée départementale qu'il n'y aura pas de modification unilatérale du contrat Horizon, notamment en ce qui concerne la relation avec la ville de Nice.

L'autre point est un sujet qui ne relève pas de notre assemblée départementale mais qui relève de la commission permanente.

**M. le Président.** - M. PRADAL, parlons-en en ce cas dans la commission permanente.



**M. PRADAL.** - Juste un mot plus général sur ce point. Je ne crois pas qu'il soit dans l'habitude du Département de soutenir l'action de gens qui sont opposés aux maires du département. C'est important là-aussi, et je vous le demande : confirmez-vous que le Département ne subventionne pas des associations dont l'objet principal voire exclusif est de combattre le projet d'un maire du département ? Pour essayer de dédramatiser le débat, puisque je pense qu'il pourrait ne pas avoir lieu, et de lui donner le caractère léger qu'il doit avoir, en essayant de retrouver l'esprit de Noël que vous avez appelé de vos vœux dans votre propos introductif, je ne voudrais pas que nous donnions raison à Marcel ACHARD qui disait : « *Je n'ai qu'une parole mais je n'ai pas de mémoire* ». C'est important d'avoir de la mémoire. Enfin, si nous voulons nous en sortir honorablement, l'histoire le permet, et nous allons retrouver nos racines chrétiennes : en 1582, le Royaume de France adopte le calendrier grégorien, et pour caler ce calendrier, le roi de France a pris la décision de passer directement du 9 au 20 décembre. Je vous propose que nous oublions ce qui s'est passé ces dernières heures et que vous confirmiez que l'engagement du Département ne sera pas remis en cause.

**M. le Président.** - Je vous remercie pour la première partie de votre propos. La seconde ne rentre pas dans l'ordre du jour de notre débat budgétaire. Ce n'est pas sur le budget. La contractualisation que nous avons eue sera maintenue dans l'esprit dans lequel nous l'avons votée. Ce que nous avons voté, c'est un contrat avec les différentes agglomérations et avec les villes. Ce contrat sera tenu sur le plan de l'enveloppe budgétaire, chaque projet devant donner lieu à un débat en commission permanente. Vous le savez très bien. Nous aurons donc à en débattre. Aujourd'hui, une motion est présentée en fin de séance. Notre débat budgétaire est important, il porte sur 1,6 milliard d'euros, et je ne voudrais pas qu'il vienne à être perturbé par une subvention d'une association ou autre, nous en débattons tout à l'heure en commission permanente, comme il est logique de le faire. M. SEGURA, nous allons arrêter le débat.

**M. SEGURA.** - C'est un point essentiel pour la bonne continuation de notre assemblée. Aujourd'hui, nous sommes, par rapport à tout ce qui s'est dit depuis un certain nombre de jours...

**M. le Président.** - Attendez, nous sommes là sur un problème d'organisation de séance. Vous abordez des sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour, je vous en prie.

**M. SEGURA.** - Ne craignez rien M. le Président, nous allons rester à la hauteur des débats. Vous nous dites que cette enveloppe ne changera pas. Nous l'avons entendu, et ça a été une déclaration du Président de la commission des finances. Mais concernant le projet par lui-même sur le Théâtre national de Nice, c'est ce qu'il est important pour nous de savoir aujourd'hui, est-ce que le Département revient sur ce projet ?

**M. le Président.** - M. SEGURA, ce n'est pas l'ordre du jour, ce n'est pas le sujet. Je vous propose de reprendre le débat budgétaire tel que nous l'avons. Pour l'intervention des groupes, vous avez eu la parole. J'ai également laissé la parole à M. PRADAL alors que le président de groupe que vous êtes s'est exprimé. Nous avons un ordre du jour, je dois tenir la police de la séance.

**M. SEGURA.** - Avec respect...

**M. le Président.** - Avec respect, et je vous en prie respectez-là. Je passe maintenant au premier point de l'ordre du jour, qui est le budget primitif, rapporté par le Président de la commission des Finances.

**M. SEGURA.** - M. le Président, puisque vous ne voulez pas répondre, je pense que nous n'allons pas rester en séance, et je demande à mon groupe de quitter la séance.

**M. le Président.** - Faites comme vous voulez. Je passe la parole au Président de la commission des Finances pour la présentation du rapport sur le budget principal.

*Les élus du groupe « Notre Département d'abord » quittent l'hémicycle.*

## 1. **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022**

**M. CIOTTI.** - M. le Président, permettez-moi de vous féliciter pour la qualité du budget que vous venez de présenter, et qui fait l'objet d'un soutien quasi-unanime de notre assemblée, quels que soient les représentants des formations politiques, qu'il s'agisse du groupe de la gauche républicaine, que je salue avec respect, ou qu'il s'agisse du groupe macroniste qui vient d'aller chercher d'autres horizons à l'extérieur de notre assemblée. Je suis heureux de saluer cette unanimité, là est l'essentiel, avec la présentation d'un excellent budget. Je ne m'attarderai pas sur le contenu du budget, vous l'avez fait excellemment M. le Président.

Ce budget s'inscrit dans la continuité d'une politique de respect du contribuable citoyen, qui a toujours été la nôtre dans cette assemblée depuis 2008, date à laquelle j'ai eu l'honneur de présider cette assemblée, et date à laquelle vous avez été en charge des finances à mes côtés, et depuis votre élection en 2017.

Ce budget regarde le contribuable avec le respect qu'on lui doit, le respect de l'argent public qui est rare, qui provient du fruit du travail des hommes et des femmes qui toute une vie ont œuvré pour notre nation, qui œuvrent au quotidien, et que l'on doit regarder avec beaucoup de prudence dans toutes les actions qui sont conduites. Ce budget est celui de l'équilibre entre le respect du citoyen contribuable et le respect de l'efficacité des politiques publiques dont nous avons la charge et la responsabilité. Je crois que cet équilibre est parfaitement établi et démontre combien notre collectivité se situe au cœur des grands enjeux de développement.

Ce budget montre aussi combien notre collectivité a su donner l'exemple au plan national. Et c'est avec fierté que j'ai pu revendiquer, dans d'autres circonstances et dans d'autres moments, combien notre collectivité a été exemplaire. Nous sommes depuis 2008 le seul département de France à avoir baissé autant notre fiscalité : moins 15 %. Moins 10, moins 5, les mathématiciens me diront que cela ne fait pas exactement moins 15, mais ce sont en tous cas deux baisses consécutives de la taxe foncière. C'est inédit en France.

Je veux également souligner l'effort sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire de nos dépenses publiques. Nous l'avons rappelé hier ensemble M. le Président en commission des finances, nos dépenses de fonctionnement, à périmètre constant, ont diminué

depuis l'exercice budgétaire 2009 et jusqu'à celui que nous présentons aujourd'hui, alors que naturellement, le coût de la vie a fortement augmenté et que nous avons à faire face à de nouvelles dépenses. A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement de notre collectivité locale ont diminué de 3 M€. C'est un chiffre totalement remarquable lorsque l'on considère en parallèle l'évolution des dépenses publiques de l'Etat. Je rappelle en effet que la dette publique de notre pays a augmenté, depuis 2012, de 1 000 milliards d'euros, sous la gestion HOLLANDE – MACRON, ou MACRON – HOLLANDE, qui est à peu près similaire quel que soit l'ordre de préséance, ou celui derrière lequel était l'autre.

Nous avons ici démontré qu'une politique publique pouvait se baser sur des cadres totalement différents : la diminution ou la stabilisation de nos dépenses de fonctionnement, et la diminution de l'endettement très lourd que j'avais trouvé lors de mon arrivée à la présidence de ce Département, soit près d'1 milliard d'euros, ce qui faisait de notre département un des plus endettés de France. De même, nous avons fait ce choix, que nous avons partagé avec notre majorité départementale que je remercie, de porter l'investissement à un niveau important. Il le sera. 314 M€, c'est un record cette année. Après une double crise, la crise sanitaire et la tempête Alex, cette situation va nous permettre de revenir vers une diminution de notre endettement telle que nous l'avions engagée et que vous avez rappelée, c'est-à-dire une diminution de 124 M€ de la dette, de 2009 à 2020.

Nous avons donc aujourd'hui ce carré magique : stabilisation de nos dépenses de fonctionnement, investissement porté à un niveau très élevé, baisse de notre fiscalité, et baisse de notre endettement. La gestion budgétaire de notre collectivité devrait faire école et être regardée au plus haut niveau de l'Etat, puisque c'est très exactement ce qu'il faudra faire demain pour sortir notre pays du déclin économique et du déclassement dans lequel il est engagé, avec le double record des dépenses publiques et des impôts, avec la conséquence de 3 000 milliards d'euros, et avec ce record des prélèvements obligatoires, c'est-à-dire le record du monde des impôts et des charges pour notre pays.

Ce budget que vous avez présenté comprend nos missions et engagements, celui de la solidarité humaine, celui de la solidarité territoriale, celui de la sécurité pour nos pompiers, avec 83 M€ pour le SDIS. Il faut le souligner, c'est extrêmement important, cela marque notre engagement pour la protection de nos concitoyens. Cela me permet de souligner l'efficacité de notre SDIS et de lui rendre hommage. Nous l'avons encore vu à l'œuvre au cours des périodes tragiques que nous avons vécues. C'est un des premiers engagements de notre Département. Vous avez rappelé l'engagement pour la tempête Alex, avec cette mission spécifique qui a été créée, et encore 81 M€ d'engagements pour l'exercice 2022.

Vous avez rappelé parmi les investissements les plans sur les routes, les collèges, le haut débit, sur toutes ces infrastructures structurantes qui préparent l'avenir des Alpes-Maritimes. Vous avez rappelé aussi notre soutien à la solidarité humaine et à ceux qui sont frappés par la difficulté et la détresse, les personnes en voie d'insertion, nos aînés auxquels nous consacrons un budget extrêmement important en hausse de 9 M€, et de 11 M€ pour les personnes en situation de handicap. Le budget pour la protection de l'enfance est également en hausse. Ce

sont autant de politiques essentielles : le soin de nos territoires, le soin de nos habitants, la préparation de l'avenir, et parallèlement une bonne gestion de l'argent public.

Je crois que notre politique s'inscrit dans le respect des engagements que nous avons pris devant les électeurs des Alpes-Maritimes. Elle est fidèle à la parole donnée, elle est fidèle aux valeurs que notre majorité porte. Nous ne sommes pas des administrateurs, nous sommes des élus au sens noble du terme. C'est la démocratie qui l'a voulu. Nous avons porté des choix politiques avec fierté, conviction, dans la fidélité, sans changer, sans être sensibles à l'air du temps, sans être sensibles aux discours qui considèrent les élus comme pouvant être demain l'objet de convoitise ou d'un mercato électoral. Nous avons été fidèles à une terre, fidèles à des valeurs, fidèles à des racines, et nous portons une politique qui fait honneur aux Alpes-Maritimes. Je veux vous en remercier en présentant ce budget primitif. Merci beaucoup.

**M. le Président.** - Je vous remercie M. le Président de la commission des finances pour les louanges que vous nous avez adressées et que nous partageons avec vous, puisque cette politique n'est que le prolongement de ce que vous aviez fait lorsque vous étiez Président. Evidemment, je ne commenterai pas la sortie de nos collègues à l'instant, mais je regrette qu'ils ne s'en soient pas tenus à l'ordre du jour. Cela m'aurait évité de ne pas leur donner la parole ou de leur demander d'arrêter de parler sur un sujet qu'ils auraient d'ailleurs pu aborder en fin de séance.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.** - J'ai une remarque pour M. le Président de la commission des finances. Vous nous avez expliqué que vous aviez baissé la fiscalité concernant notamment les taxes foncières. Néanmoins, en 2013 ou 2014, sous le Gouvernement HOLLANDE, lorsque Manuel VALLS avait proposé d'augmenter le pourcentage des DMTO, qui touchent quand même une partie des contribuables, vous n'avez pas hésité à aller au maximum proposé, soit 4,5 % alors que nous étions à 3,8 % il me semble. C'était une petite observation. Et je vous rappelle que nous avons été opposés à la baisse de la taxe foncière, puisque c'était selon nous une perte de recette qui n'avait pas lieu d'être.

**M. le Président.** - Merci Mme GOURDON. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je mets aux voix ce rapport, en précisant que Mme SATTONNET, MM. ASSO, LAFITTE, BECK, PANCIATICI et ROSSI se déportent.

**M. PANCIATICI.** - Puis-je savoir à quel titre il ne m'est pas possible de participer au vote ?

**M. le Président.** - Vous ne pouvez pas prendre part au vote puisque vous êtes membre du CAUE.

**M. PANCIATICI.** - D'accord.

*Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention de Mme GOURDON).*

## **2. BUDGET PRIMITIF 2022 - PRESENTATION DU "BUDGET VERT"**

**M. BERNARD.** - Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote et s'inscrit dans la politique GREEN Deal portée par le Département. Il a fait d'ailleurs l'objet d'un certain nombre de commentaires depuis ce matin. L'élaboration d'un budget vert, c'est-à-dire la présentation du budget du Département sous le prisme de l'environnement est une initiative propre au Département des Alpes-Maritimes. La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Questionner le budget sur son impact environnemental permet de nourrir les débats budgétaires et de questionner chaque dépense pour l'orienter le plus possible vers la transition climatique.

Cela permet également de vérifier la compatibilité des dépenses avec les engagements internationaux de la France en matière environnementale. Cela nous permettra aussi de disposer d'une évaluation climat pour ce budget, pour les élus mais aussi pour les techniciens. Je souhaite d'ailleurs les remercier pour la qualité du travail et l'exhaustivité de cette démarche. Celle-ci nous provient de l'Inspection générale des finances qui en 2019 avait proposé cette cotation qui présente un double intérêt : rendre la démarche consensuelle, et nous permettre plus tard de nous comparer à d'autres collectivités. C'est une belle démarche, et en conclusion, je vous propose de prendre acte de la présentation du premier budget vert du Département des Alpes-Maritimes.

**M. le Président.** - Je vous remercie. Comme vous l'avez souligné, nous sommes le premier département de France à voter un budget vert. C'est un bel exemple. Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.** - Nous voterons ce budget puisqu'il s'agit effectivement d'une expérience volontariste qui n'était pas obligatoire, c'est à relever. Nous avons noté tout de même quelques points faibles, et nous voudrions les énumérer pour que nous puissions peut-être en reparler ensuite dans une autre commission. Par exemple, les routes sont classées favorables, alors que si elles améliorent certes le trafic, elles créent quand même des émissions polluantes. Il faudrait plutôt se demander comment éviter de remplir des routes avec des voitures. Ce sont des critères qui n'apparaissent pas. Ensuite, beaucoup de points sont classés comme étant neutres, et c'est sur cela qu'il faudrait travailler. Pour le logement par exemple, il est classé en neutre alors qu'il ne l'est pas du tout. Il est neutre ou favorable lorsqu'il respecte toutes les normes, y compris celles de la construction, mais il est défavorable s'il est trop énergivore ou si la construction ne correspond pas aux normes.

De même, le budget pour le vélo nous apparaît encore faible. Côté alimentation, je pense que nous pouvons tout classer en favorable dans la mesure où nous aurons réduit le gaspillage et utilisé les produits locaux au travers de circuits courts. Pour le SMART Deal et l'impact du numérique, un travail de mesure serait également nécessaire. Effectivement, nous allons vers la dématérialisation, mais certains facteurs peuvent peser plus ou moins lourd dans l'utilisation du numérique. C'est ce que j'appelle le poids du « clic ». Il manque donc des indicateurs dans ce schéma. Mais c'est un début, continuons le combat. Nous le voterons en tous cas pour la volonté qu'il traduit.

**M. le Président.** - Je vous remercie pour vos remarques que nous prenons bien évidemment en compte, et nous regarderons ces points de près. Néanmoins, je vous précise que nous sommes sur une grille qui nous est donnée au niveau national par Bercy, pour le cadrage budgétaire. Certains critères ne seront pas éliminables, même si nous le souhaitons. Néanmoins, sur les volumes budgétaires, nous prenons en compte vos remarques, et nous regarderons dans le détail ce que nous pourrions faire pour nous améliorer d'année en année. Merci de saluer cette première initiative.

*Le rapport n°2, mis aux voix, prend acte de la présentation du premier budget vert du Département.*

### **3. BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGETS ANNEXES**

**Me BECK.** - Nous avons quatre budgets annexes. Le premier est le budget du laboratoire vétérinaire départemental. C'est un service essentiel pour la population. Pour l'année 2022, il présentera un budget de 1 859 700 € dont 75 000 € en investissement et 1 784 700 € en fonctionnement.

En ce qui concerne le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, je rappelle qu'il est doté d'une régie avec une simple autonomie financière. Il y a donc un budget annexe unique pour les deux ports, Villefranche Darse et Villefranche Santé. Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes et s'élève à 4 290 400 €. La section d'investissement s'élève à 1 250 000 €, et elle permet de réaliser un certain nombre de travaux qui, je crois, recueillent la satisfaction de tous les usagers et tous les plaisanciers du port, avec notamment le lancement des études pour la réhabilitation de la Caserne Dubois, qui est un projet très important et qui fait partie d'un patrimoine historique exceptionnel. Les recettes d'investissement ressortent notamment d'un virement de la section d'exploitation d'un montant de 950 000 €. Le fonctionnement s'élève quant à lui à 3 040 400 €. Il s'agit des charges à caractère général et notamment des charges de personnel. Les recettes sont également augmentées par les redevances perçues, aussi bien des occupants des locaux du département sur le port que des plaisanciers. Il faut également signaler une dotation globale de décentralisation qui s'élève à 905 070 €, outre 6 000 € de produits de gestion courante.

Le troisième budget annexe est celui du cinéma Jean-Paul BELMONDO, qui représente un budget de 687 100 € : 112 000 € en investissement, et 575 100 € en fonctionnement. Pour l'investissement, il s'agit de travaux de réhabilitation des sanitaires de la salle de cinéma.

Concernant enfin le budget du parking Silo, le montant s'élève à 270 000 €, avec 61 000 € en investissement et 209 000 € en fonctionnement. Les recettes sont assurées par les droits de stationnement versés par les usagers.

**M. le Président.** - Je vous remercie. Je vais donc mettre au vote ces budgets budget par budget.

*Le budget annexe du laboratoire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

*Le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

*Le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité*

*Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

#### **4. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES**

**Me BECK.** - Ce rapport porte sur les affaires financières diverses. Il s'agit ainsi tout d'abord : d'approuver, conformément aux dispositions de la M52, l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, toujours sur proposition du comptable public, concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ; d'approuver l'apurement d'une créance éteinte sur proposition du comptable public ; d'approuver la clôture fiscale de deux secteurs d'activités de TVA liés au port de Villefranche Darse et à la zone d'activité commerciale de Carros ; de procéder à la reprise du passif et de l'actif du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes suite à l'acquisition par le département de son patrimoine ; de prendre acte de la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 30 M€ sur le budget principal de la collectivité, pour anticiper l'augmentation du prélèvement dans le cadre du fonds de péréquation liée à l'augmentation des droits de mutation ; d'effectuer des virements de crédits entre chapitres sans modification des équilibres généraux par section votés au budget 2021. Une note au rapporteur annexée à ce rapport complète le tableau initialement indiqué dans celui-ci.

Il s'agit également de porter la participation départementale de fonctionnement au syndicat mixte de la Maison de l'intelligence artificielle à 494 915 €. Je rappelle qu'une convention avait été passée entre le Département et ce syndicat mixte en 2020. Au regard de l'activité de ce syndicat, il est nécessaire d'augmenter la participation initialement envisagée par le Département. Les autres points sont les suivants : l'attribution d'une aide exceptionnelle au conservatoire départemental de musique d'un montant de 50 000 € ; la mise à la réforme de biens et d'encours, après intégration en immobilisation définitive suite à la clôture des budgets annexes des ports départementaux en gestion concédée et du port de Nice, transférés aux communes.

**M. le Président.** - Je vous remercie. Je précise que M. GENTE se déporte.

*Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

#### **5. BP 2022 - POLITIQUE AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE**

**M. VEROLA.** - Je tiens tout d'abord à remercier la Direction générale adjointe des solidarités et l'ensemble des directeurs du social qui nous permettent d'avoir des budgets aujourd'hui en hausse, tournés vers l'amélioration des conditions de vie et vers le secours de nos concitoyens, tout cela en modernisant les outils pour nos actions, ce qui nous permet de gagner du temps et d'améliorer encore les conditions de travail de l'action sociale. Nous pouvons ainsi parler de rationalisation dans le bon sens des dépenses sociales.

Concernant le budget de l'enfance, l'année 2022 sera marquée par de grands projets pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants : le schéma départemental, et la stratégie de protection de l'enfance et de prévention, voulue par l'Etat. A cela s'ajoute l'engagement du Département dans la contractualisation avec l'Etat, ce qui va nous permettre de créer deux Maisons d'enfant à caractère social (MECS) et deux Maisons des 1 000 Jours. Une plateforme de centralisation a été créée depuis juillet 2021 pour organiser au mieux des places d'accueil pour des jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Enfin, une modernisation du système informatique est prévue, de même qu'un développement des outils informatiques pour prévenir la fracture numérique des jeunes de l'ASE.

Pour le reste, le budget se décline comme chaque année : prévention, placement, accompagnement social. Vous avez tous les documents dans les rapports. Les conventions qui découlent de ces décisions seront vues dans le cadre de la commission permanente. Le budget est de 118 M€, en hausse d'1 M€ par rapport à l'année dernière.

**M. le Président.** - Je vous remercie. Cette politique d'aide à l'enfance et à la famille est essentielle, et vous la menez fort bien. Jacques GENTE, toujours en raison de son appartenance au Foyer de l'enfance, se déporte.

M. PANCIATICI.

**M. PANCIATICI.** - Je tiens à préciser que mon intervention porte sur ce rapport et sur le schéma de l'enfance, dans un souci de rapidité.

Nous l'avons dit, ce budget enfance et famille n'est à nos yeux pas assez ambitieux au regard des possibilités du Département autant en matière financière qu'en termes d'engagement social. Par exemple, nous aurions aimé une plus grande implication financière du Département dans les partenariats passés avec les associations dans le cadre des violences intra-familiales, aux enfants comme aux femmes. Même si la création de 20 nouvelles places d'accueil en centre d'hébergement pour les femmes seules avec enfants victimes de violence est une action à porter à votre crédit, la question de savoir comment continuer à lutter contre ces violences, que le bilan gouvernemental sur l'année 2020 dit en augmentation flagrante et qui sont à hauteur de 40 % du total la première cause de signalement à l'Antenne départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes (ADRET), est selon nous d'une importance sociale capitale. Nous n'en trouvons plus mention dans les fiches actions que vous nous proposez. Que comptez-vous faire pour sensibiliser la population, en plus de l'accompagnement que ces deux associations offrent aux victimes ?

Nous nous interrogeons également sur l'avenir des maisons du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes (FEAM) dont notre collectivité reprend le foncier. Vous parlez dans le rapport d'une « transformation profonde » et d'un « recentrage » des activités du FEAM, comment allons-nous accompagner cela, et quel pourrait être l'impact de ce recentrage sur l'accueil d'urgence vis-à-vis des autres activités du Foyer ? Aussi, pourquoi ne pas plus s'appuyer sur cet organisme central pour la protection de l'enfance dans le schéma que vous nous proposez ?



Nous constatons de même une chute ces dernières années du nombre d'adoption des pupilles de l'Etat, alors même que le nombre d'enfants déclarés en tant que tels augmente. Le schéma de l'enfance ne prévoit pas une politique claire d'accompagnement pour infléchir cette baisse, alors que pourrions-nous faire pour accompagner et donner à ces enfants les moyens d'être heureux ?

Il nous semble aussi que l'inclusion dans le schéma de l'enfance, comme ailleurs, d'indicateurs de suivi, pouvant éclaircir les évolutions et l'action du Département en matière de protection de l'enfance d'une année sur l'autre, d'un schéma à l'autre, est une idée à approfondir.

Aussi, nous le répétons, parmi les différents points apparaissant dans ce rapport d'assemblée, le point fait sur les mineurs non accompagnés nous questionne. Nous nous interrogeons au regard du rapport de la commission d'enquête sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès aux droits des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France de novembre 2021. Dans ce rapport parlementaire plusieurs associations ou organismes dénoncent une situation préoccupante en ce qui concerne les mineurs non accompagnés à la frontière italienne.

Médecins du Monde alerte sur la faible attention portée à la santé des mineurs non accompagnés déclarés aux frontières françaises et sur la non prise en compte de cet état de santé au moment de l'évaluation de minorité. Le Secours catholique dénonce le refoulement de certains mineurs isolés sans avoir procédé à des tests ou leur avoir offert un répit. Deux constats datant chacun de juin 2021 à Menton et d'octobre 2021 à Breil-sur-Roya sont mentionnés dans ce rapport parlementaire. Une contribution de 40 pages de l'UNICEF constate de « nombreuses entraves aux droits fondamentaux des mineurs non-accompagnés » à la frontière franco-italienne et parle de « refoulement illégal courant ». La Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) constate une remise en cause récurrente de la minorité des mineurs non accompagnés présumés au poste de police aux frontières de Menton, sur la base de discriminations physiques et sans examen préalable de la minorité ou de la majorité. Le rattachement de mineurs non accompagnés à un adulte étranger sans lien familial ou amical avec lui, dans le but de ne pas le transférer vers les services de l'Aide sociale à l'enfance et de le renvoyer vers la frontière, est également une pratique que dénonce la CNCDH. Cette même commission se dit « profondément choquée des conditions dans lesquelles des personnes sont maintenues dans les locaux, qui lui paraissent attentatoires à la dignité humaine » en parlant des blocs modulaires de cette même police aux frontières de Menton.

En page 72 du schéma de l'enfance que vous nous proposez, il est rappelé que l'article R221-11 du Code de l'action sociale et des familles charge le Président du Conseil départemental où se trouve une personne se déclarant mineure privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille : d'une part de mettre en place un accueil provisoire d'urgence d'une durée de 5 jours à compter du premier jour de sa prise en charge ; d'autre part au cours de cet accueil provisoire, les services du Département se doivent d'effectuer les investigations nécessaires en vue d'évaluer la situation de cette personne au regard notamment

de ses déclarations sur son identité, son âge, sa famille d'origine, sa nationalité et son état d'isolement.

Nous ne doutons pas que l'action des agents du Conseil départemental va dans le sens de cet article de loi. Nous nous interrogeons cependant, au regard de ce rapport parlementaire, sur le rôle de l'expérimentation dont vous avez prévu la réalisation du bilan en 2022. Se suffit-elle à elle-même ? Une action plus ample, centrée sur la mise à l'abri rapide, dans des locaux convenables, des mineurs isolés étrangers, n'est-elle pas envisageable en priorité ? Nous vous sollicitons également M. le Président, pour que vous invitiez M. le Préfet des Alpes-Maritimes à venir nous fournir, ici même, lors de la prochaine réunion de notre assemblée, de plus amples explications sur le traitement des personnes déclarées majeures par les services de police aux frontières.

Que deviennent les personnes ayant déposé un recours ? Comment sont-elles hébergées et prises en charge pendant des périodes pouvant être longues avant une décision de justice ? Comment expliquer le comportement des agents de police rapporté par les diverses associations ? Comment remédier aux conditions inhumaines que dénonce la CNCDDH ? Ce sont quelques-unes des interrogations qui ne font pas partie des compétences du Département mais qu'il pourrait être d'une grande utilité de connaître. Je vous remercie.

**M. le Président.** - Je vous remercie. Votre plaidoyer comprend des éléments sur lesquels nous pouvons apporter des réponses, et d'autres qui ne relèvent pas de notre compétence, sur lesquels nous pourrions éventuellement être aidants s'ils venaient à être soulevés. Je vais demander à Auguste VEROLA de compléter mon propos, mais je pense que votre intervention, avec ce niveau de détail et de demande, aurait dû se positionner en commission. Nous aurions été en mesure de vous apporter les éléments de réponse que je suis bien incapable de vous donner aujourd'hui. Votre question a été notée dans son entièreté, et nous vous apporterons les réponses dans les jours qui viennent. Je suis incapable de le faire en séance. Auguste VEROLA a peut-être des éléments à vous donner.

**M. VEROLA.** - Concernant les violences conjugales, nous avons été un des premiers départements à se synchroniser avec l'Etat sur les téléphones en danger. Nous avons signé ce dispositif à Grasse, et nous avons été l'un des premiers. En ce qui concerne l'adoption, c'est du ressort de l'Etat, et ce n'est pas vraiment du nôtre. Nous siégeons avec Joëlle ARINI à la commission, qui devait d'ailleurs avoir lieu aujourd'hui mais qui a été reportée, et ces décisions relèvent de l'Etat.

En ce qui concerne ensuite les MNA, nous avons eu deux missions parlementaires : une sénatoriale, et une de l'Assemblée. Elle était menée par Mme OBONO qui était à l'époque la remplaçante du Premier Ministre à l'Assemblée. Elle n'avait rien trouvé à redire, et nous n'avons pas eu de rapport catastrophique. Je ne sais pas d'où viennent ces éléments. Par ailleurs, il est vrai que vous auriez pu avoir ce discours en commission, nous aurions pu en parler avant, mais ce n'est pas grave. Vous parlez beaucoup d'associations et de rapports, mais il faudrait aussi que ces associations, quand on leur demande, se prêtent également au dialogue. Nous ne sommes pas forcément fermés, mais nous n'avons jamais d'interrogations. Avec

Valérie SERGI, nous avons été candidats contre un des principaux pourfendeurs de toutes les politiques sociales, M. NAKACHE. Lorsque nous avons voulu le rencontrer, il a fermé la porte. De même, Mme DAMIANO écoute tant que ça ne devient pas politique et fait ensuite des rapports. Je suis ouvert au dialogue, mais encore faut-il nous interroger et en parler. Dans la Roya, Mme TOMASINI s'est investie pour la politique de l'enfance dans la Roya, et on n'a plus parlé des MNA dans la Roya. Quand on nous interroge, on répond, mais ensuite on peut prendre tous les rapports qu'on veut. Si nous avons fait travailler nos services la nuit, c'est justement pour gagner du temps et pour ne pas maintenir les mineurs trop longtemps. Chaque fois qu'un mineur est évalué et reconnu mineur, il est pris en charge totalement par la politique sociale du Département. C'est aussi pour cela que nous venons de dégager, au profit de Pasteur association avenir jeunesse (PAJE) qui a une expérience très forte avec les MNA, 52 places au niveau du Centre international de Valbonne (CIV). Ces 52 places deviennent 48 places pour des raisons de meilleur aménagement des locaux pour les mineurs. Nous avons confié cette action à PAJE pour qu'il y ait une continuité. Nous avons de très belles réussites avec les MNA, comme dans l'ensemble des actions pour nos jeunes. Nous faisons le maximum, même si les critiques peuvent toujours venir.

**M. le Président.** - Je pense qu'effectivement, nous avons de très bons résultats sur l'enfance. Je vous invite M. PANCIATICI à nous donner à l'avenir ces éléments en amont, quitte à ce que vous posiez de nouveau la question en séance. Cela nous permettra au moins de pouvoir vous répondre. Dans le cas présent, nous sommes un peu pris de court.

**M. PANCIATICI.** - Nous avons eu une commission Enfance qui a duré un peu plus d'une heure, dont la moitié sur les MNA. J'ai posé des questions, j'ai eu des réponses, mais je n'ai pas eu toutes les réponses. Je tenais à le préciser. Par ailleurs, dans ce que j'ai dit, je suis d'accord avec vous, tout n'est pas de la compétence de notre département, nous pouvons accompagner l'Etat, et c'est pour cela que nous demandions la venue de M. le Préfet. Cela nous permettrait d'avoir d'autres informations, puisqu'il s'agit d'un sujet global. Il faut aussi admettre qu'il y a parfois des trous dans le filet. Il y a deux jours, *Nice Matin* titrait qu'un mineur avait été retrouvé devant l'école élémentaire de Breil-sur-Roya. Il a été pris en charge par une association, mais il est passé à travers le filet de la police aux frontières et de l'ASE. Nous ne sommes pas omnipotents et nous ne pouvons pas tous les prendre, ce n'est pas une critique je vous rassure M. le Président.

**M. le Président.** - Vous comprendrez bien que M. le Préfet des Alpes-Maritimes ne va pas venir s'expliquer ici en séance du Conseil départemental.

**M. PANCIATICI.** - M. le Préfet fait ce qu'il veut, mais nous lui demandons quand même de venir.

**M. le Président.** - Nous avons en revanche des parlementaires qui peuvent intervenir, et nous avons des questions écrites. Si vous souhaitez interpeler M. le Préfet par écrit, j'appuierai votre demande, il n'y a pas de problème, mais effectivement, par rapport à la presse et au public qui nous écoutent, je ne voudrais pas que les éléments que nous ne portons pas en compétence soient considérés comme n'étant pas effectués en responsabilité par le

Département. Repositionnons-nous sur nos compétences et nos responsabilités. Quoi qu'il en soit, nous vous répondrons et nous dialoguerons avec vous.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce rapport au vote.

*Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe Environnement et Solidarités).*

## **6. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE 2022-2026**

**M. VEROLA.** - Depuis la loi de décentralisation, le Département est le chef de file de la protection de l'enfance, et nous devons adopter un Schéma pour les années 2022-2026 pour fixer les grands axes de la politique de l'enfance du Département. Les fondements de ce Schéma répondent tout à fait à M. PANCIATICI : repérage, équité de traitement, accompagnement gradué pour les enfants. Je pense que la philosophie générale du Schéma de l'enfance répond ainsi exactement à ce que souhaite M. PANCIATICI. Ce Schéma se développe sous quatre orientations. Vous les avez dans le rapport, je ne vais pas les développer. Il comprend aussi neuf axes et dix-huit fiches actions.

Ce Schéma a été préparé avec nos services, avec l'Institut d'enseignement supérieur de travail social (IESTS), et avec en amont la concertation des grands acteurs de l'enfance. Il sera développé au cours des années 2022-2026 avec l'ensemble des acteurs de la politique de l'enfance. Ce Schéma doit en effet correspondre au projet de loi, même si celui-ci est encore incomplet. Ce projet amène à grouper tous les acteurs de l'enfance pour mettre en œuvre ce Schéma.

**M. le Président.** - Merci Auguste VEROLA. Je vous propose de voter ce rapport.  
Mme PAPY.

**Mme PAPY.** - Je précise que je ne prendrai pas part au vote puisque dans le point 3 sur l'accompagnement social, pour l'axe 2, l'U2P, structure à laquelle je suis particulièrement attachée, est concernée. Je préfère même quitter la salle le temps du vote.

**M. le Président.** - Très bien. Mme PAPY quitte donc la séance et ne sera pas présente pour le vote de ce rapport.

*Mme PAPY quitte la séance et ne participe pas au vote.*

*Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe Environnement et Solidarités).*

*Mme PAPY regagne la salle des délibérations.*

## **7. BP 2022 - POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES**

**M. GENTE.** - Ce rapport a pour objet de vous présenter les grandes lignes de la politique publique en faveur des personnes âgées, dont le budget est parmi les plus importants,

avec un montant de 164 M€, et ce conformément aux dispositions prévues dans le Schéma départemental de l'autonomie que nous examinerons ultérieurement.

Parmi les principaux sujets traités, pour le maintien des structures d'hébergement, il est proposé d'examiner le taux d'évolution des tarifs et des budgets. Un important soutien à l'investissement est également proposé pour améliorer la qualité d'accueil des résidents et les conditions de travail des équipes, avec un montant d'investissement de 55 M€ pour la période 2022-2028. S'ajoutent à cela des démarches de modernisation de l'offre avec notamment une mission de réflexion sur les EHPAD de demain, ainsi que le développement de dispositifs innovants tels que l'habitat inclusif, avec une nouvelle prestation individuelle, l'aide à la vie partagée.

En ce qui concerne le maintien à domicile, des mesures visant à la poursuite des actions menées dans le cadre de la Conférence des financeurs et de la prévention de la perte d'autonomie nous sont soumises, en les ouvrant au champ du handicap. Nous avons ensuite la mise en œuvre d'une revalorisation importante du tarif horaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) décidée par la loi de finance de la Sécurité sociale, soit 22 € au lieu de 19,51 €. Cela pèse lourdement sur le budget départemental. Une compensation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a été annoncée, mais dans des conditions restant à définir.

Il s'agit aussi de lancer un nouveau marché pour le Pack domotique 2.0 à l'été 2022, en y introduisant les nouvelles innovations qui facilitent le maintien à domicile dans le cadre de la démarche SMART Deal. Ces éléments, ainsi que la poursuite des actions de cette politique volontariste et innovante, répondent notamment aux effets de l'isolement subi lors de la crise sanitaire, et d'autre part aux difficultés des structures de prise en charge de la perte d'autonomie.

Je précise pour terminer que ce rapport a bénéficié d'un avis favorable unanime de la commission autonomie et de la commission des Finances.

**M. le Président.** - Je vous remercie.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.** - Avant de m'exprimer sur ce rapport, je reviens sur un point précédent. Mathieu PANCIATICI n'a pas pu participer au vote du budget car faisant partie du CAUE. Cela nous embête un peu. Nous ne sommes que deux, et il n'y a donc plus qu'une voix exprimée si l'un de nous ne peut pas voter. Il faudrait trouver une solution, peut-être sortir du CAUE. Je ne comprends pas d'ailleurs pourquoi cela pose problème et pas autre chose. C'est en tous cas une question que nous nous posons et qui nous dérange.

**M. le Président.** - Votre question reste posée et elle m'ennuie terriblement. Vous savez que je ne comprends pas ces textes de loi qui rendent problématique l'appartenance à des établissements publics et officiels. Parce qu'on est administrateur désigné par le Département, on ne peut plus voter quoi que ce soit. Mais c'est pour vous préserver plus qu'autre chose. Nous

regarderons cela de près sur le plan de la responsabilité. J'ai bien noté que vous préféreriez quitter le CAUE plutôt que perdre votre droit de vote.

**Mme GOURDON.** - Je vous remercie. Pour ce qui concerne le rapport, effectivement, si nous considérons la pyramide des âges qui est incluse dans ce dossier, il y a de quoi prévoir de nombreux schémas de l'autonomie. Vous remarquerez que les personnes âgées de plus de 65 ans représentent 25 % de la population, soit 279 000 personnes sur un peu plus d'1 million. Elles seront plus de 32 % en 2050. Les perspectives de plan d'autonomie ont donc clairement de l'avenir. Celui-ci est en tous cas riche d'innovations, et nous saluons de nouveau le travail qui a été réalisé avec les partenaires, même si nous n'avons été invités qu'à la fin, pour réduire le placement EHPAD, avec notamment les structures intermédiaires, le maintien à domicile, et ces nouvelles aides à la vie partagée.

J'ai noté que la revalorisation des tarifs horaires pour les aides à domicile ne revalorise pas le salaire des aides à domicile, mais le tarif au bénéfice des bénéficiaires pour réduire leur reste à charge. C'est déjà intéressant, mais nous étions dans l'idée de revaloriser ce métier compte tenu des difficultés que nous avons pour recruter. Nous sommes de ce fait un peu à côté. C'est aussi un peu l'Etat, je ne dis pas que c'est de notre fait, mais je le souligne puisque la revalorisation de ce métier reste posée.

Ensuite, nous avons noté qu'il n'y avait pas de grille d'évaluation, dans celui-ci comme dans d'autres rapports. Peut-être que ce serait à faire sur l'ensemble des schémas présentés. Cela nous paraît important pour suivre les évolutions d'année en année, les difficultés rencontrées, etc. Evidemment, l'augmentation du point GIR et de l'APA est importante. De ce côté-là, nous sommes tout à fait d'accord avec votre politique qui va davantage vers le maintien à domicile plutôt que les établissements, qui aujourd'hui sont nombreux et sont plutôt la solution à garder en dernier lieu.

**M. le Président.** - Je vous remercie Mme GOURDON pour ces remarques sur l'ensemble des rapports, puisque j'ai noté que vous évoquiez à la fois le handicap, les personnes âgées, et l'autonomie.

**Mme GOURDON.** - Juste un point concernant le handicap. Nous avons noté que le Département mettait 25 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) à disposition des collèges. C'est déjà important puisque je pense que c'est en principe du rôle de l'Etat. Ce sont des bénéficiaires du RSA qui sont formés pour être intégrés dans ce corps de métier. Puisque le besoin est très important dans les collèges et qu'il n'est pas satisfait entièrement, ne pourrions-nous pas augmenter ce nombre d'AESH, toujours avec la même idée d'insérer des bénéficiaires du RSA en les formant ? Les AESH sont vraiment indispensables pour l'accompagnement des jeunes handicapés dans les collèges.

**M. le Président.** - Notre administration a bien évidemment cela dans son viseur en permanence. Dans notre politique de réinsertion, nous essayons à chaque fois de réinsérer des personnes au RSA. Je souligne une nouvelle fois l'importance de la réinsertion chez nous. Nous sommes considérés comme un des départements de France les plus performants sur ce sujet.

Christophe PAQUETTE s'occupe de ce sujet sous l'autorité de Mme TEIXEIRA, et ils font l'objet de demandes de la part des autres Départements de France.

*Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **8. BP 2022 - POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

**Mme SERGI.** - Le présent rapport propose les principales orientations 2022 de la politique d'aide aux personnes en situation de handicap. Pour les mener à bien, il est prévu au budget primitif des crédits de : 87 650 € en dépenses d'investissement ; 133 M€ en dépenses de fonctionnement ; 15,69 M€ en recettes de fonctionnement.

Pour l'année 2022, il est proposé d'engager la politique départementale en faveur des personnes handicapées dans : un programme « Aide à l'hébergement » ; un programme « Maintien à domicile » ; un programme « Accompagnement social » ; et un programme de fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées.

*Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **9. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2022 -2026**

**M. GENTE.** - Pour ce rapport incluant la partie handicap de ce Schéma, je tiens à associer à cette présentation synthétique notre collègue Mme SERGI. Au fil du temps et des transferts de compétences, le Département est devenu chef de file de l'action sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. La politique de l'autonomie représente le premier poste de dépense du Département avec 270 M€ de crédits de fonctionnement, dont 150 M€ pour la prise en charge des seniors et des personnes âgées dépendantes, et 120 M€ en faveur des personnes en situation de handicap.

Dans ce contexte, le Schéma départemental de l'autonomie a été réalisé dans une démarche de concertation exemplaire et sans précédent, en réunissant plus de 1 000 usagers et acteurs au travers de trois phases : l'établissement d'un diagnostic sur la base d'une consultation large des intéressés et des acteurs du secteur ; l'élaboration des orientations stratégiques et des axes avec des groupes de travail composés de partenaires et d'institutions ; la rédaction de fiches actions avec 19 groupes de travail composés des acteurs du secteur.

Ainsi, ce Schéma s'organise en 20 fiches actions regroupées en 5 grands axes stratégiques : moderniser l'accès aux droits et structurer la coordination des acteurs ; renforcer la prévention et fluidifier les parcours ; conforter le domicile et la citoyenneté ; accélérer la révolution de l'accueil et de l'accompagnement ; renforcer l'attractivité des métiers de l'autonomie et accompagner la professionnalisation du secteur.

Quelques actions opérationnelles issues de ces fiches peuvent être citées, notamment la création des maisons départementales de l'autonomie, munies d'un guichet unique d'accueil et d'information, d'accompagnement, et d'évaluation pour les personnes âgées en situation de handicap et leurs aidants. Il s'agit aussi de : renforcer les actions de prévention de la perte

d'autonomie et développer l'usage des nouvelles technologies ; favoriser la préférence domiciliaire en développant des solutions innovantes telles que l'habitat inclusif et la promotion des familles d'accueil en renforçant l'aide aux aidants et en luttant contre l'isolement ; impulser et accélérer la révolution de l'accueil et de l'accompagnement en établissement, en diversifiant l'offre de service ; promouvoir l'attractivité des métiers de l'autonomie, avec le centre départemental des métiers de l'autonomie comme centre de ressources.

Le Département assurera le suivi et le bilan de la réalisation des actions du Schéma, en lien avec le comité technique qui proposera un comité de suivi, permettant de poursuivre la concertation dans la phase de mise en œuvre du Schéma, lequel a bénéficié d'un avis favorable des instances de démocratie participative et de la commission de coordination des politiques publiques. Je précise que la commission autonomie a rendu un avis favorable, de même que la commission des Finances.

Pour conclure, permettez-moi de saluer le lourd travail qu'a représenté l'élaboration de ce Schéma départemental de l'autonomie. Je remercie les services de Mme TEIXEIRA et de M. MARTIN, sous l'autorité de M. PICARD, pour la qualité et la complétude de ce document.

**M. le Président.** - Merci pour cette présentation ainsi que pour votre implication et pour ce travail pour l'autonomie, les personnes âgées, et l'enfance.

*Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **10. BP 2022 - POLITIQUES RSA ET FSL - SUBVENTION GLOBALE FSE**

**Mme FERRAND.** - Ce rapport présente les principales orientations 2022 concernant la politique du dispositif RSA, dotée de 164,57 M€ en dépenses et 100,96 M€ en recettes issues notamment du fonds social européen (FSE). Concernant la politique fonds de solidarité pour le logement (FSL), elle est dotée de 1,08 M€ en dépenses.

Comme vous le savez, la politique du dispositif RSA se décline en trois programmes. Le premier est le programme départemental d'insertion. Il s'articule avec le plan emploi insertion, autour d'un dispositif cohérent, dont chaque élément vise à n'ouvrir les droits au RSA qu'à bon escient et à en faciliter la sortie par un retour à l'emploi rapide et pérenne. La stratégie 2022-2027 du plan emploi insertion 06 sera axée sur : la priorité à l'emploi ; la réduction des délais (convoquer, rencontrer, orienter) ; l'accompagnement socioprofessionnel immédiat et simultané des nouveaux inscrits vers les dispositifs d'insertion professionnelle ; l'interaction avec les entreprises afin de corréliser les besoins employeurs et ceux des bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ; le développement d'une approche partenariale entre institutions et associations de l'insertion ; l'innovation et l'expérimentation d'actions et de dispositifs susceptibles d'optimiser la sortie des bénéficiaires du dispositif RSA par le retour à l'emploi.

Pour cette nouvelle période, notre collectivité a décidé d'augmenter l'effort des moyens consacrés à l'insertion de près de 18 % et de passer de 14 M€ en 2021 à 17 M€ pour l'année 2022. Le nouveau plan départemental d'insertion pour cette période, dont le projet est présenté en annexe, s'inscrit donc pleinement dans la continuité des programmes précédents.



Le deuxième programme de la politique du dispositif RSA est le programme « Allocations ». Dans les Alpes-Maritimes, à fin octobre, le nombre de bénéficiaires du RSA s'établissait à 22 458, soit une baisse de 15,6 % par rapport à janvier 2021. Cette baisse s'est traduite par une régression constante de la dépense mensuelle d'allocations durant l'année 2021, passant de 13,8 M€ en janvier à 10,8 M€ en novembre.

Je voudrais apporter quelques précisions en réponse à une remarque de Mme GOURDON qui, dans son propos introductif, expliquait être dérangée par la phrase indiquant que le RSA pesait sur notre collectivité. Il s'agit de peser sur le plan financier. Nous ne parlons évidemment pas des personnes qui se cachent derrière ces chiffres. C'est un peu de mauvaise foi. Il faudrait aussi rappeler que depuis que le Département a la gestion exclusive du dispositif RSA, c'est-à-dire depuis 2009, l'Etat n'a compensé, et c'est encore le cas pour 2019 et pour 2020 malgré l'augmentation de 13 % des bénéficiaires du RSA, qu'entre 60 et 62 %. Donc effectivement, la dépense d'allocations pèse sur les finances de notre collectivité.

Vous disiez également qu'en 2021, le nombre de suspensions avait doublé par rapport à 2020. A votre demande, vous avez été destinataire, comme les autres élus, d'un tableau de bord. Je pense que vous omettez une précision. Effectivement, à ce jour, nous en sommes à 11 314 suspensions. Mais pour l'année 2020, aucune suspension n'était intervenue en mars, avril et mai, avec un redémarrage progressif en juin. Les équipes pluridisciplinaires ne s'étaient pas réunies, et on ne peut pas comparer une année pleine et une année tronquée. De même, toujours sur les 11 314 suspensions en 2021, il faut savoir que 75 % de ces suspensions sont liées à un refus de contractualisation par les bénéficiaires du RSA. Dans le tableau de bord dont vous avez été destinataire, il est noté qu'il y a 75 % de non-contractualisés, mais avec plusieurs contacts, etc. C'est inscrit sous le tableau. De plus, près de 60 % des personnes suspendues ne font aucune démarche pour lever cette suspension dans les 4 mois ayant suivi celle-ci. Nous pouvons donc supposer que, compte tenu de la situation économique et de l'emploi en hausse, ces personnes ont des revenus salariés. Elles ont su entrer dans le dispositif du RSA, et si elles veulent se manifester, je pense qu'elles savent comment faire.

Le troisième programme est le programme « Activations ». Les dépenses dites d'activations consistent en un soutien financier du Département aux employeurs qui embauchent des bénéficiaires du RSA. En 2022, notre collectivité donnera la priorité aux contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Il est ainsi prévu le financement de 127 emplois en CDDI, ainsi que 320 contrats uniques d'insertion (CUI). Les crédits prévus pour le programme « Activations » sont de 2 M€. Le rapport comporte aussi un paragraphe concernant la tradition des chèques Noël aux descendants de familles de Harkis, depuis la fin des années 1980. Il est proposé d'actualiser un document détaillant les modalités d'attribution de cette aide aux enfants et petits-enfants de Harkis.

Le deuxième volet de ce rapport concerne le FSE. Dans le cadre de la programmation 2014-2020, il est proposé un avenant n°3 à la convention de subvention globale 2018-2020. Compte tenu du retard pris par l'Europe dans la mise en œuvre de la programmation 2021-2027, le Département a été automatiquement reconduit dans sa fonction d'organisme intermédiaire pour une année de transition en 2021. Afin de permettre le démarrage des premières opérations

sur 2022, il est proposé d'octroyer au Département une enveloppe complémentaire de 2 285 000 €, en attente de la notification définitive des crédits. Toujours dans le cadre de la programmation 2021-2027, le Département propose sa candidature à nouveau en tant qu'organisme intermédiaire, afin de bénéficier du FSE dont la priorité première est de favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale.

Concernant enfin le FSL, je rappelle qu'il s'agit de l'attribution d'aides financières individuelles et du financement d'actions préventives. La gestion du fonds est déléguée à la CAF des Alpes-Maritimes. Nous aurons l'occasion d'évoquer en commission permanente les transferts pour les communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille vers la Métropole Nice Côte d'Azur avec la prise en charge du FSL par le Département pour cette période intermédiaire. Au vu de la stabilité des demandes d'aide durant l'année 2021, il est prévu un crédit départemental de 1,08 M€ au budget primitif 2022. Voilà pour ce rapport.

**M. le Président.** - Je vous remercie.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.** - Je serai rapide, puisque nous avons déjà eu une grande partie du débat. Nous voterons contre sur la partie allocations et donc sur l'ensemble du rapport. Bien entendu, nous sommes totalement conscients et lucides sur le plan d'insertion, qui est extrêmement bien fait. Comme je l'ai indiqué en commission, je vous rappelle aussi que dans les sorties du RSA, il y a aussi une partie des suspensions qui sont comptabilisées, et que sur 20 000 situations enregistrées dans l'année 2021, 12 000 suspensions sont intervenues. Il peut y avoir des fraudeurs, ou comme vous l'avez dit des personnes qui ont d'autres salaires. Ceux-là, nous n'en parlons pas. Mais je connais des personnes qui sont dans des situations extrêmement précaires, qui ne sont pas du tout capables de faire un recours, qui ne vont pas se rendre à des rendez-vous car étant totalement à côté de la plaque, etc. Ce n'est pas une critique mais une situation. De même, 25 % des allocataires du RSA sont des femmes seules avec enfants. Elles ont déjà une occupation importante pour travailler, s'en sortir, etc. Ce n'est donc pas toujours si simple, ce n'est pas un long fleuve tranquille. Il y a toutes sortes de situations et c'est la raison pour laquelle le chiffre nous interpelle chaque année, en regard de la situation des personnes. Pour le reste, nous nous sommes déjà exprimés.

**M. le Président.** - Merci Mme GOURDON. Sur ce sujet, nous avons une attention permanente, puisque nous avons en face de nous de l'humain et des personnes qui sont en difficulté. Concernant les recours, ce ne sont pas de démarches compliquées. Les personnes lèvent le doigt pour dire qu'elles ne sont pas d'accord et pour demander comment faire, et leurs demandes sont prises en considération. Nous allons clore le débat. Nous allons affiner notre performance, mais je trouve que nos équipes administratives font un travail admirable. Nous avons de bons et de beaux résultats. Ce qui me préoccupe d'ailleurs, c'est surtout la réinsertion, et pas forcément les exclusions, je suis d'accord avec vous sur ce point.

*Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté (Vote contre du groupe Environnement et Solidarités).*

## **11. SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI - PROGRAMME 2022**

**Mme FERRAND.** - Au risque de radoter, je précise Mme GOURDON que vous êtes toujours invitée à venir aux EP et aux commissions locales d'insertion, notamment celle que je préside. Vous verrez que chaque cas est pointé et considéré comme particulier.

Concernant le rapport n°11, il présente le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) ainsi que ses orientations pour l'année 2022. Nous nous sommes positionnés avec un consortium d'acteurs sur l'appel à manifestation d'intérêt lancé par les services de l'Etat et relatif à ce SPIE. En avril 2021, la proposition déposée par notre consortium départemental maralpin a été retenue et s'est concrétisée en juin dernier par les premières journées de l'emploi, ayant permis une reprise d'emploi à un tiers des participants. En ce qui concerne la composition de ce consortium, hormis notre collectivité, nous trouvons : Pôle emploi, les PLIE et missions locales du territoire, la Caisse d'allocations familiales, Cap emploi, l'Union pour l'entreprise, la Caisse primaire d'assurance maladie et la Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Ce consortium va permettre d'impulser une nouvelle dynamique de travail en transversalité entre l'ensemble des membres.

Le public cible du SPIE se compose de bénéficiaires du RSA, de demandeurs d'emploi bénéficiant de la mesure « Accompagnement global », de jeunes issus d'un parcours d'aide sociale à l'enfance, ainsi que de travailleurs handicapés et de personnes résidant en quartiers « Politique de la ville » qui bénéficieront d'actions spécifiques. Le soutien financier accordé par l'Etat est fixé à 550 000 € pour les années 2021 et 2022, dont 50 000 € au titre de la modernisation des systèmes d'information.

Le comité de pilotage du 22 novembre dernier a validé trois projets : la création d'une plateforme globale de mobilité ; les modes de garde des jeunes enfants ; les actions innovantes pour un accompagnement global à destination des usagers du SPIE mais également des entreprises.

Concernant la plateforme globale mobilité, c'est un outil numérique unique à destination des prescripteurs de l'insertion. Elle permettra notamment d'augmenter la flotte de véhicules mobilisée par les bénéficiaires du RSA de 30 à 100, et de favoriser, avec l'Etat, la création d'un chantier d'insertion permettant de proposer des lignes de minibus à la demande.

Quant aux modes de garde des jeunes enfants, nous lançons l'expérimentation d'un service d'accueil familial, appelé communément « crèche familiale ». Cette expérimentation comprendra 15 places sur Nice. Si les résultats sont positifs, nous étendrons ce dispositif sur l'ensemble du département. Nous attendrons d'avoir un recul sur environ six mois avant de prendre une décision.

Enfin, pour les journées de l'emploi, les deux journées qui ont eu lieu en 2021 ont rencontré un franc succès et il est proposé d'organiser, pour l'année 2022, neuf journées qui permettront ainsi de mailler l'ensemble du territoire.

**M. le Président.** - Je vous remercie.

**Mme PAPY.** - Je ne prendrai pas part au vote de ce rapport en ma qualité de vice-présidente de la CAF, puisque la CAF est signataire de cette convention.

**M. le Président.** - C'est noté.

*Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **12. BP 2022 – POLITIQUE SANTE**

**M. GENTE.** - Ce rapport présente la politique Santé pour l'année 2022. Je me propose d'en rappeler les points forts, avec tout d'abord le 14<sup>ème</sup> appel à projets santé qui représente un investissement de 2,3 M€ et 35 000 € en fonctionnement sur un projet qui sera sélectionné, avec l'élaboration d'une charte de partenariat et l'évaluation des objectifs. Par ailleurs, nous ouvrirons à Puget-Théniers un centre de santé expérimental, avec des consultations de médecine générale et de prévention, ainsi qu'une offre de soins itinérante.

La politique Santé porte aussi sur : l'aide à l'installation des jeunes médecins, avec également un partenariat avec la Faculté de médecine pour former des maîtres de stage ; le dispositif « Année contre tous les cancers » en partenariat avec le comité départemental de la Ligue ; et enfin la convention tripartite entre la Ligue contre le cancer, le centre Antoine LACASSAGNE et le Département, pour la mise en œuvre du projet de création de l'institut Axel KHAN dont les objectifs porteront sur le développement d'actions coordonnées avec un accès facilité sur un modèle de guichet unique, représentant ainsi une offre inédite et innovante.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la commission Santé et de la commission Finances.

**M. le Président.** - Je vous remercie. Je précise que M. VEROLA ne prend pas part au vote en raison de son appartenance au conseil d'administration du centre Antoine LACASSAGNE.

*Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **13. BP 2022 - MISSION RECONSTRUCTION DES VALLEES**

**M. OLHARAN.** - Le budget primitif pour la reconstruction des vallées est, pour 2022, de 82,47 M€. Ce rapport se décline en cinq axes.

Le premier concerne les travaux d'infrastructures. Pour les vallées du Var et de l'Estéron, les travaux de voirie à réaliser seront achevés en 2022. Concernant la vallée de la Roya, les routes départementales comportaient plus de 200 brèches qui, pour la plupart, ont été reconstruites. Les travaux vont se poursuivre en 2022, les grands chantiers prévus étant : le rétablissement de l'accès à Castérino et la reconstruction des ponts d'Ambo et du Caïros. Cette délibération propose aussi que le Département prenne la domanialité d'un certain nombre de pistes. Nous nous sommes rendus compte, à l'occasion de la tempête Alex, que nous n'avions jamais suffisamment d'itinéraires de substitution en cas de blocage de la route principale. Il est

donc prévu de donner la possibilité au Département de prendre la domanialité de sept pistes, qui sont citées dans le rapport et qui figurent sur une carte annexée à celui-ci. Pour cela, il s'agit de créer une quatrième catégorie de voiries départementales dont les conditions d'exploitation feront l'objet d'une réglementation particulière. Ce sont en effet des pistes qui ne feront pas l'objet du même entretien qu'une route départementale. Les conditions de circulation n'y seront évidemment pas non plus les mêmes. Une huitième piste est inscrite dans cette catégorie, celle des 46 lacets d'accès au col de Tende, qui est déjà sous la propriété départementale.

Le deuxième axe de ce budget primitif concerne les aménagements et protections contre les inondations, avec tout d'abord la poursuite de la remise en état des sentiers inscrits au PDIPR et des pistes inscrites en pistes DFCI mais aussi une participation aux différents chantiers SMIAGE qui s'élèveront au total à 17 275 127 €. Ils se feront au profit de la Métropole, du Syndicat mixte pour la Vésubie – Valdeblore, et de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française.

Le troisième volet concerne la solidarité territoriale, avec d'abord les aides aux collectivités. Ce sont à ce jour 35 communes et établissements publics qui en ont bénéficié pour un montant total de 18 443 038 €. Les versements se poursuivront en 2022. Ce volet sur les solidarités territoriales comprend aussi les aides aux entreprises, puisque le Département a à plusieurs reprises abondé des fonds d'urgence et des fonds d'aide à la reconstitution d'outils de production en faveur d'entreprises sinistrées par la tempête Alex. Le rapport suivant concernera justement la participation à un autre fonds d'aide aux entreprises.

Le quatrième axe concerne la politique Solidarités humaines, et en particulier le fonds de soutien au relogement des sinistrés de la tempête Alex. 300 000 € sont prévus au budget. Une note au rapporteur précise que le montant de 600 000 € qui y figure est une indication et fera l'objet d'une réévaluation en cours d'année, l'Etat ayant demandé au Département d'intervenir jusqu'au deuxième semestre 2022. Je précise aussi que le budget Reconstruction des vallées prévoit la reconstruction des bâtiments départementaux qui ont été endommagés par la tempête Alex, pour un montant de 130 000 €.

Le dernier volet de ce rapport concerne le concours des autres financeurs, puisque nous sommes sur une reconstruction des vallées qui va coûter 304 M€ au Conseil départemental. Nous avons quelques subventions qui sont attendues : 33,9 M€ au titre de la dotation de solidarité de l'Etat, 20 M€ de la Région et 13,9 M€ du fonds social de l'Union européenne. Nous espérons aussi bénéficier d'une partie de l'enveloppe de 100 M€ de contractualisation annoncée par le président de la République pour des reconstructions résilientes et durables. Le montant, dont le Département va bénéficier, devra être notifié prochainement. Toutes ces subventions attendues ne couvrent qu'une petite partie du montant que le Département va engager pour reconstruire les vallées sinistrées. 50 M€ de recettes sont prévues sur ce budget 2022.

Je tiens pour terminer à remercier tout particulièrement le Président du Département, Charles Ange GINESY et le Président de la commission des finances, Eric CIOTTI, qui ont décidé de faire en quelque sorte un « *quoi qu'il en coûte* » pour financer la reconstruction des

vallées. Je remercie aussi l'ensemble des agents qui participent à cette reconstruction auprès des familles sinistrées. Ce sont pratiquement tous les services du Département qui participent à ce travail immense, et je tiens du fond du cœur à les en remercier.

Après avis favorable de la commission Gestion des risques, de la commission Transports et déplacements, et de la commission Finances, je vous propose d'approuver ce rapport.

**M. le Président.** - Je vous remercie pour votre engagement sur le terrain, que vous manifestez depuis le 2 octobre 2020. Il n'a jamais faibli, et vous êtes resté très actif dans cette mission de reconstruction des vallées. Merci aussi pour la présentation de ce rapport. Le Département engage beaucoup de fonds. Nous sommes sur une dépense de 304 M€, avec plus de 110 M€ engagés à ce jour. Dans la décomposition des ressources pour faire face aux dépenses que vous venez d'exposer, la participation de la Région et celle de l'Etat ne sont notamment pour l'instant pas actées. Plus exactement, c'est acté, mais ce n'est pas versé. L'Etat nous a versé 10,6 M€ en prenant en compte les aides qu'il a apportées au SMIAGE. Nous attendons la contribution des autres acteurs et la confirmation que l'Etat sera présent sur l'ensemble de ce volume financier.

*Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **14. TEMPETE ALEX : ADHESION AU FONDS DE CONCOURS DE L'ETAT POUR RELANCER L'ECONOMIE DES VALLEES**

**M. CIOTTI.** - Ce rapport m'offre l'opportunité, comme vient de le souligner Sébastien OLHARAN, de saluer l'engagement sans réserve de notre collectivité qui a été présente et réactive aux côtés des communes et des sinistrés, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, face à cette tragédie que nous avons vécue et subie. Je veux saluer l'action très efficace de nos services qui ont été mobilisés en toutes circonstances, avec leurs compétences et leurs responsabilités diverses et multiples. Je pense notamment aux services sociaux, qui ont accueilli les sinistrés dans les premières heures. Je pense aussi aux services de la Direction des solidarités notamment, aux personnels médicosociaux qui ont été présents et qui ont joué un rôle important. Je voudrais aussi remercier bien-sûr les équipes de la Direction de l'environnement et de la gestion des risques, nos équipes de Force 06, qui ont été formidables, mais aussi les services des randonnées qui ont travaillé sur la reconstruction des sentiers, et bien entendu la Direction générale des services techniques qui a entrepris un travail colossal pour la reconstruction de nos réseaux routiers, notamment dans la vallée de la Roya, et qui ont œuvré aux côtés de nos syndicats mixtes dont en particulier celui de la Vesubie et du Valdeblorre que j'avais créé. Ils ont effectué un travail colossal de reconstruction et de sauvegarde de nos bâtiments dont notamment le Vesubia Montain Park, le Parc Alpha et la station de La Colmiane.

Merci aux services qui ont déployé leur savoir-faire, leurs compétences et leur mobilisation, au-delà de l'engagement colossal qui a été fait au plan budgétaire et que vous avez rappelé, M. le Président, avec cet emprunt exceptionnel, avec ces crédits que nous mobilisons une fois de plus dans cette mission qui vient d'être rapportée par Sébastien OLHARAN, et au travers aussi de ce fonds de concours de l'Etat qui a pour objectif de relancer l'économie des vallées et que nous allons abonder à hauteur de 500 000 €. Ce fonds

aidera les entreprises et les vallées à relancer leur activité, puisqu'il est ciblé sur les acteurs économiques et qu'il associera différents partenaires : la Chambre de commerce, la Chambre de métiers, l'Etat, la Région, le Département mais aussi la CARF et la Métropole.

Ce dispositif s'appliquera à toutes les entreprises, y compris les agriculteurs, avec une aide qui pourra aller jusqu'à 100 000 € et éventuellement atteindre exceptionnellement les 150 000 €. Les aides permettront de compenser jusqu'à 80 % du reste à charge non pris en compte par les assurances. Je rappelle que nous avons également voté un dispositif spécifique au Département qui permet d'aider jusqu'à 75 000 € les entreprises qui reconstruisent sur site.

Voilà l'objet de ce rapport que j'ai l'honneur de vous présenter et qui permet de souligner l'efficacité de notre collectivité sur les engagements pris. En début d'année, la route de la Roya sera presque totalement rétablie à la circulation. Il restera des enjeux importants sur Castérino mais beaucoup a été fait au niveau routier. Bravo aux services et notamment au Directeur général des services techniques, Marc JAVAL, qui a, avec tous les services placés sous son autorité, réalisé un travail remarquable.

**M. le Président.** - Merci M. le Président de la commission des finances. Vous avez tout à fait raison, ce travail a été remarquable, grâce à l'implication de tous, dont la vôtre. Je sais combien vous avez joué un rôle important pour la Vésubie et la Roya sur des sujets notamment financiers que vous avez gérés au niveau de l'Assemblée nationale pour obtenir des financements. Ces financements sont toujours suspendus mais tout de même de plus en plus certains. J'espère qu'ils ne tarderont pas à arriver. Nous avons en tous cas la confirmation par le préfet des Alpes-Maritimes qu'ils sont en bonne voie.

Par ailleurs, je précise que le pont de Pertus a été rétabli. C'était un point de passage essentiel. De plus, le pont d'Ambo et celui du Caïros seront reconstruits à neuf, en remplacement des ponts temporaires qui ont été mis en place. La route d'accès par la RD 91 pour aller sur Castérino sera quant à elle rétablie dès le début de l'été prochain. Les choses avancent donc plutôt bien, et nous avons, grâce à la diligence de nos services, des assurances à ce sujet.

Y a-t-il des questions ?

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.** - Nous nous associons pleinement aux remerciements et aux félicitations qui ont été faites pour tous ceux qui ont participé à ce travail, pour la vitesse à laquelle il a été fait, et pour la qualité de ce qui est réalisé aujourd'hui par le Département et par l'ensemble des collectivités qui travaillent sur ce secteur. Il faudra certes des années, compte tenu de l'ampleur de la tâche, mais des réalisations ont été très rapides et les populations de ces vallées peuvent en être satisfaites. C'est une des raisons pour lesquelles l'année dernière nous avons pleinement voté le budget, avec les emprunts exceptionnels qu'il contenait. Nous vous félicitons et nous félicitons toutes les équipes qui ont été sur le terrain et qui ont permis cela.

**M. le Président.** - Je vous remercie pour cette adhésion. Je citerai un chiffre, qui a laissé pantois hier nos interlocuteurs de la Banque des Territoires, avec laquelle nous travaillons sur le financement de ces opérations : plus de 5 M€ sont investis chaque mois par le Conseil départemental sur la restauration dans les vallées.

M. OLHARAN.

**M. OLHARAN.** - Je souhaite simplement souligner que, dans le domaine des aides aux entreprises sinistrées par la tempête Alex, il reste un angle mort important. Nous avons fait beaucoup pour aider les entreprises directement touchées et qui ont perdu leur outil de production. En revanche, il n'y a à ce jour aucune aide existante pour les entreprises qui, du fait de la tempête et des dégâts sur les accès, ont perdu de l'activité et du chiffre d'affaires. Un petit geste a été fait en Conseil des ministres à destination des hôteliers et acteurs économiques de Castérino mais cela concerne assez peu de commerces, alors que ce sont en réalité tous les commerces des vallées sinistrées qui, à des degrés divers, ont beaucoup perdu en termes d'activité. Je pense en particulier, dans la vallée de la Roya, à toutes les entreprises qui vivaient du tourisme et qui ont évidemment eu une saison catastrophique l'année dernière. Je pense aussi à toutes les entreprises qui avaient des marchés en Italie et qui ne peuvent plus passer par le col de Tende. Pour tous ces acteurs, il n'y a pas de dispositif existant.

Nous avons demandé que nos vallées sinistrées soient classées en zone franche par le gouvernement. Le député Eric CIOTTI était intervenu en ce sens mais cela avait été refusé par le ministre de l'Economie. A l'époque, la Ministre Jacqueline GOURAULT avait annoncé qu'il y aurait des aides au cas par cas. C'était peut-être un moyen de nous faire passer la pilule quant au rejet du classement en zone franche. Je souhaiterais que cela soit mis en œuvre. Le Département fait tout ce qu'il peut pour aider les entreprises mais il atteint ses limites, et notamment celles qui nous sont imposées par la loi NOTRe. Il faudrait donc que l'Etat ou la Région créent un fonds pour aider ces entreprises qui n'ont pas été directement touchées mais qui ont perdu une partie de leur activité. Le cas échéant, le Département pourrait éventuellement l'abonder.

**M. le Président.** - Nous allons solliciter, sur votre intervention, à la fois le président de la Région pour qu'il vienne en aide à ces entreprises en difficulté et M. Bruno LEMAIRE pour qu'il étudie, avec Mme Jacqueline GOURAULT, comment au cas par cas, puisque c'est la réponse qui nous avait été donnée, ils pourraient nous aider sur ce sujet. D'autant plus que certaines entreprises souffrent encore cet hiver, notamment celles du tourisme et du loisir, les moniteurs de ski, etc. Ils n'ont toujours pas retrouvé leur outil de travail, si je peux m'exprimer ainsi.

Je vous propose de mettre aux voix la désignation d'un représentant du Département pour siéger au sein de la commission ad hoc d'attribution des aides. Je vous propose de désigner Sébastien OLHARAN pour siéger au sein de ladite commission.

*Cette désignation, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*



**M. le Président.** - Je mets à présent aux voix le rapport en considérant que M. CHAIX ne prend pas part au vote. Il me semble de toute façon qu'il n'est pas en séance.

*Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **15. BP 2022 - POLITIQUE ENVIRONNEMENT**

**M. BERNARD.** - Ce rapport a pour objet la présentation des grands axes de la politique Environnement au travers des programmes la composant : « Espaces naturels, paysages » ; « Forêts » ; « Entretien et travaux » ; « Eau, milieu marin, déchets, énergies » ; « Plan environnemental GREEN Deal » ; « Fonds social à la maîtrise de l'énergie des Alpes-Maritimes ». Il s'agit d'un budget de 23,7 M€, réparti en 18,1 M€ en investissement et 5,6 M€ en dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne tout d'abord le programme « Espaces naturels, paysages », cela couvre la gestion des parcs naturels départementaux et la préservation des espaces naturels, l'aménagement et la valorisation des itinéraires inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, et le plan départemental des espaces, sites et itinéraires.

Le programme « Forêts » s'appuie quant à lui sur la protection des forêts contre les incendies et sur le soutien à la filière bois.

Concernant le programme « Eau, milieu marin, déchets et énergies », pour la partie eau et milieu marin, nous retrouvons par exemple la gestion du parc départemental maritime Estérel – Théoule mais aussi les actions prévues à Cap d'Ail sur le cantonnement de pêche mis en place fin 2020. S'agissant des déchets et énergies, nous avons toutes les actions liées à la réduction des déchets et aux économies d'énergie.

Sur le programme « GREEN Deal », qui a rencontré un franc succès, nous allons investir 6,7 M€ en investissement et 600 000 € en fonctionnement. Ce programme comprend le plan d'action sur la transition énergétique avec la production d'énergie renouvelable. Nous avons créé le 14 décembre 2021 la SEML GREEN Energy.

Le programme comporte également nos politiques sur la sobriété et la rénovation énergétiques, ce qui passe notamment par des investissements dans les collèges, sujet que vous avez évoqué, M. le Président, dans votre propos introductif.

Pour la mobilité douce et durable, nous avons le Plan vélo, pour 60 M€ d'investissements, avec tout un volet sur les infrastructures et équipements cyclables qui visent à augmenter notre offre d'aménagement, notamment par la reconstruction de viaducs qui servaient à l'époque aux Chemins de fer de Provence et qui vont être dédiés à la mobilité douce.

Nous avons ensuite la préservation de la nature, avec trois éléments importants sur l'acquisition foncière, les travaux destinés à préserver la valeur biologique, ainsi que la mise en valeur des parcs naturels départementaux à travers les aménagements destinés à leur accessibilité.

Ce programme comprend aussi un volet sur l'alimentation locale et responsable, qui vise une alimentation durable locale, l'adaptation des exploitations au changement climatique et la structuration agricole du territoire. Je vous fais grâce des six axes pour cette action départementale, même s'ils sont extrêmement intéressants.

Nous allons également mettre l'accent sur les initiatives locales innovantes et éco-responsables, avec le campus connecté VALLEES « ALPES AZUR » CONNECTEES, que les premiers étudiants, stagiaires et coworkers ont intégré à l'automne 2021. Ce projet va continuer à se développer sur 2022.

S'ajoutent dans ces initiatives les appels à projets GREEN Deal, ainsi qu'un point sur la solidarité territoriale qui nous est chère.

Nous allons également travailler sur l'exemplarité du Département, avec un bilan des émissions de gaz à effet de serre, le budget vert dont nous avons parlé, et la sobriété numérique, commande publique responsable et économie circulaire.

Concernant le programme « Entretien et travaux », nous avons 3,6 M€ en investissement et 500 000 € en fonctionnement. Parmi différents axes, nous pouvons citer la conservation du patrimoine bâti départemental et la mise aux normes des bâtiments pour les personnes porteuses d'un handicap.

Le dernier point est le « Fonds social à la maîtrise de l'énergie des Alpes-Maritimes » et la lutte contre la précarité.

En conclusion, je vous propose, concernant le programme « Espaces naturels, paysages », au titre de la gestion des parcs naturels départementaux et de la préservation des espaces naturels, d'approuver la poursuite en 2022 des travaux d'aménagement et d'entretien dans les parcs naturels départementaux ; d'approuver la création et la poursuite des partenariats avec les différents acteurs impliqués dans les actions d'éducation à l'environnement et les animations et dans la gestion et le suivi des parcs ; d'approuver le renouvellement en investissement d'une partie des véhicules, engins et matériel dédiés ;

Au titre de l'aménagement et de la valorisation des itinéraires inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, d'approuver le renouvellement du programme de travaux d'aménagement, d'entretien, de mise en place de signalétique et d'un balisage de chemins et sentiers inscrits au PDIPR ; d'approuver la poursuite des partenariats techniques avec les acteurs qui officient dans le domaine des activités et sports de pleine nature ; d'approuver le principe d'adaptation ponctuelle du PDIPR, par secteur, sur la base d'ajustements d'itinéraires afin de maintenir un niveau d'entretien adapté.

Au titre du plan départemental des « Espaces, sites et itinéraires », je vous propose d'approuver la poursuite des actions opérationnelles menées sur les espaces, sites et itinéraires (ESI) inscrits, par la mise en place de la signalétique nécessaire à leur identification et à leur promotion, ainsi que la mise en œuvre des travaux ou aménagements préalables, relatifs à leur fonctionnement ; d'approuver la réalisation des études d'incidences environnementales indispensables sur les ESI susceptibles d'être soumis à l'approbation de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires ; d'approuver la clôture des travaux initiés en 2018, dans le cadre du plan intégré thématique dénommé « *mesures intégrées pour le tourisme Outdoor* ».

Concernant le programme « Forêts », je vous propose d'approuver la poursuite des partenariats avec les différents acteurs impliqués dans la protection ou la valorisation de la forêt ainsi qu'en matière de soutien aux entreprises de la filière bois ; d'approuver la poursuite du

soutien à la filière bois au travers d'un certain nombre d'aides ; d'approuver le renouvellement en investissement d'une partie des véhicules, engins et matériel dédiés, ainsi que l'automatisation de sites de distribution de carburant.

Concernant le programme « Eau, milieu marin, déchets, énergies », je vous propose, au titre de la politique de la mer, d'approuver l'accompagnement des communes littorales dans l'élaboration d'actions en faveur de la préservation et de la gestion du milieu marin ; la poursuite des suivis scientifiques des zones marines protégées ; la poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions du parc maritime départemental Estérel-Théoule ; le suivi de l'opération de restauration des nurseries côtières dans les ports départementaux de Villefranche-sur-Mer ; le renouvellement de la campagne estivale de surveillance aérienne ; le développement d'actions de sensibilisation ainsi que la réalisation d'études scientifiques.

Au titre de la gestion des déchets, je vous propose d'approuver la réalisation des opérations relatives à la gestion des déchets sur les différents sites du Département.

Au titre des énergies, je vous propose d'approuver la poursuite de la mise en œuvre d'actions de promotion des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande en énergie.

Concernant le programme « GREEN Deal », je vous propose d'approuver le renouvellement d'appel à projets GREEN Deal ouvert aux associations et aux communes et la poursuite d'étude techniques en matière d'énergies renouvelables.

Concernant le programme « Entretien et travaux » dans les parcs naturels départementaux, il s'agit d'approuver la réalisation des opérations à mener en 2022 au titre du programme « Entretien et travaux dans les parcs naturels départementaux » ; d'approuver le principe des acquisitions nécessaires de terrains pour des agriculteurs ; de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile quant à l'exécution de ces programmes, mener à bien les opérations concernées, examiner les conventions et avenants y afférent et autoriser le président du Conseil départemental à les signer, au nom du Département ; de se prononcer sur les acquisitions et autoriser le président du Conseil départemental à signer les actes, au nom du Département ; de prendre les déclarations de projet à l'issue des enquêtes publiques ; d'autoriser le président du Conseil départemental à signer toutes les demandes d'autorisation administrative, lancer les enquêtes publiques nécessaires et signer tous les actes qui en découlent, solliciter les autorisations de pénétrer dans le domaine privé, solliciter les demandes de subvention ou de partenariat auprès des partenaires institutionnels et lancer toutes les procédures utiles et signer tous les actes qui en résultent pour les opérations précitées.

Concernant le programme « Fonds social à la maîtrise de l'énergie des Alpes-Maritimes », je vous propose de poursuivre les actions mises en œuvre dans le cadre de ce fonds et d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département, concernant les programmes « Espaces naturels, paysages » et « GREEN Deal », les aides financières relatives aux actions proposées auprès de l'État, de la Région et de l'Europe ; concernant le programme « Forêts », de la même manière ; concernant le programme « Eau, milieu marin, déchets, énergies », je vous propose d'autoriser le président à signer, au nom du Département, les lettres d'intention, et de donner délégation à la commission permanente, au

titre des programmes « Espaces naturels, paysages », « Forêts », « Eau, milieu marin, déchets, énergies » et « GREEN Deal » de la politique Environnement, pour prendre toute décision utile pour leur mise en œuvre.

Enfin, je vous propose de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

**M. le Président.** - Je vous remercie.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.** - Comme nous l'avons indiqué dans notre discours sur le budget, nous soutenons une grande partie de ce que prévoit ce rapport. Certains aspects nous paraissent encore insuffisants au regard de l'urgence climatique, nous l'avons dit. Donc bien-sûr, nous voterons ce rapport.

**M. le Président.** - Je vous remercie.

*Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*M. LISNARD quitte l'hémicycle et donne pouvoir à M. CHIKLI.*

## 16. **RAPPORT ANNUEL DEVELOPPEMENT DURABLE - 2020**

**M. BERNARD.** - Ce rapport a pour objet la présentation annuelle du rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité. Cinq points sont à souligner : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ; la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ; la cohésion sociale ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Malgré la crise sanitaire, le Département a poursuivi ses efforts concernant l'amélioration de ses niveaux de service.

En conclusion, je vous propose de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur les données de l'année 2020 et de la poursuite de la mise en place des outils de concertation et d'évaluation des actions de notre Conseil départemental.

**M. le Président.** - Je vous remercie pour la concision de ce rapport qui vient compléter le rapport précédent, que vous avez également présenté. Il fait partie des piliers transversaux de notre politique, vous l'avez rappelé, et nous ne pouvons que nous enorgueillir de cette efficacité. Le rapport annuel engage aussi ce que nous appelons de nos vœux, c'est-à-dire une politique d'évaluation de nos engagements.

*A l'unanimité, l'assemblée prend acte de la présentation du rapport annuel 2020 sur le développement durable.*

**17. PLAN VELO DEPARTEMENTAL HORIZON 2028**

**M. le Président.** - Je vous présente rapidement ce plan puisque nous en avons beaucoup parlé dans les différents rapports.

Je me suis appesanti dans mon propos introductif sur les différents sujets et je rappelle brièvement quelques chiffres : c'est un plan qui représente 62 M€ d'ici 2028, avec 84 kms de pistes cyclables nouvelles à créer, un réseau domicile-travail, une finalisation de l'EuroVelo8, la route des balcons d'Azur et les boucles d'Azur dans le moyen et le haut pays, la sécurisation en tout premier lieu, et différentes étapes comme la création de cinq cols connectés : le col de Valberg, le col de Gréolières, le col de la Madone, le col de la Cayolle, et le col de l'Ecre. Ils seront connectés et permettront aux cyclistes de se mesurer. Des nouveaux itinéraires seront également prévus dans le cadre des « Alpes-Maritimes à Vélo ».

Parallèlement, nous maintiendrons nos financements à l'ensemble du monde cycliste, comme le Tour des Alpes-Maritimes, que nous accueillons désormais et qui porte le nom de *Tour des Alpes-Maritimes et du Var*. C'est une très belle épreuve cycliste, comme l'ensemble des actions que vous soutenez chacun et chacune dans vos cantons, et qui font la force de notre collectivité.

Voilà rapidement présenté ce plan Vélo Horizon 2028.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.** - J'ai interrogé les différentes associations d'utilisateurs du vélo, notamment pour l'usage domicile-travail. Elles souhaiteraient pouvoir intégrer ces travaux et faire remonter leurs priorités. Des projets apparaissent mais d'autres sont peut-être en attente, et il faudrait pouvoir faire le tour des territoires, en impliquant les utilisateurs. Par ailleurs, sur les nouveaux investissements et équipements routiers, est-ce que les pistes cyclables sont systématiquement prises en compte aujourd'hui ? A priori c'est ce qu'impose la loi. C'est une question qui m'a été posée et que je vous transmets.

**M. le Président.** - Les services techniques me confirment que c'est pris en compte partout sur l'ensemble de nos pistes. Sur l'implication des associations, nous travaillons avec une association que vous connaissez bien puisqu'elle est sur Mouans-Sartoux : l'association Choisir le vélo. Nous travaillons avec elle sur l'élaboration des pistes. Si d'autres associations souhaitent être associées à la construction de ce plan Vélo, nous pouvons les y associer sans problème, et nous avons besoin d'elles pour le construire.

*Le rapport n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**18. CREATION D'UNE ECOLE DU MANAGEMENT PAR L'INNOVATION A L'ATTENTION DES CADRES DU DEPARTEMENT**

**M. KONOPNICKI.** - M. le Président, je souligne en préambule que l'administration départementale s'inscrit pleinement dans cette politique SMART Deal, que vous avez initiée

en 2018. Elle devient réellement l'e-administration que vous appelez de vos vœux, avec une ligne de conduite très claire : la transformation numérique pour une meilleure relation avec l'utilisateur et pour une efficacité accrue de l'action départementale. C'est dans cet engagement GREEN Deal – SMART Deal, alliant transition écologique et transition numérique, que le Département décide d'ouvrir cette école de management par l'innovation pour les cadres du Département. L'objectif à très court terme est de proposer des démarches opérationnelles aux agents. A moyen terme, il s'agit d'identifier les difficultés et d'y apporter des solutions adaptées. A long terme enfin, l'objectif est de s'inscrire durablement et de manière pérenne dans l'innovation.

Voilà les objectifs de cette école de management dont la méthode est très claire : les animations seront assurées par des experts extérieurs afin de construire des parcours sur mesure axés sur les priorités de l'action départementale ; il reviendra à la direction des ressources humaines, avec l'appui de la mission innovation, d'organiser les sessions de formation dont nous verrons très rapidement les premiers effets puisque la première promotion de 16 cadres interviendra dès cette année 2022. Cinq thématiques transversales seront abordées : elles sont mentionnées dans le rapport. Le temps de ce cursus sera de 12 jours, additionnés à 12 autres jours consacrés au développement de projets pour chacun des cadres.

Cette école allie de la théorie et de la pratique opérationnelle, pour contribuer à la transformation numérique pour une meilleure relation avec l'utilisateur et pour une efficacité accrue de l'action départementale.

*Le rapport n°18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **19. BP 2022 - TRANSFORMATION NUMERIQUE - SIMPLIFICATION ET INNOVATION DANS LA RELATION A L'USAGER**

**M. KONOPNICKI.** - Là aussi M. le Président, je souhaite rappeler que le SMART Deal a été initié en 2018 par votre volonté visionnaire, avec l'approbation de l'assemblée départementale. Nous suivons quatre axes majeurs : la simplification des démarches administratives ; l'inclusion numérique des citoyens maralpins, notamment face à l'illectronisme ; l'innovation de l'action départementale et des services proposés aux usagers ; la transparence et le partage des données du Département. Ce programme de transition numérique avait donné lieu à un premier plan d'actions 2020-2021 qui était composé de 16 actions innovantes concrètes. Aujourd'hui, il est simplement proposé, avec ce budget 2022, de poursuivre cette stratégie de simplification et d'innovation de la relation à l'utilisateur en mobilisant 1,8 M€ en investissement et 2,2 M€ en fonctionnement.

Le premier axe est la simplification des démarches administratives et la transformation de la relation aux usagers, notamment grâce au portail MesDemarches06.fr, et au déploiement révolutionnaire et novateur de la méthode CRM (Citizen relationship management) qui permettra d'améliorer de manière durable et concrète la qualité des services départementaux en s'appuyant sur une meilleure connaissance des attentes de l'utilisateur. Je souligne que le portail MesDemarches06.fr va devenir un véritable guichet unique des usagers. Les dispositifs de subvention ou d'aide du Département, dont l'aide aux collectivités, seront dématérialisés, avec

l'abandon total du papier en 2023. En parallèle de l'opérationnel, nous avons donc toujours la formation, puisque des actions de tutorat, d'accompagnement et de formation seront déployées pour l'ensemble des services et acteurs départementaux afin de faciliter l'utilisation, l'usage et la compréhension de ces outils numériques. Par exemple, les maisons départementales connectées seront mobilisées et continueront leur mutation pour accompagner l'utilisateur dans le champ de la digitalisation.

Le deuxième axe inscrit à ce budget primitif 2022, qui reprend le plan d'actions prévu initialement, est la lutte contre l'illectronisme, avec l'action pour l'inclusion numérique de la population maralpine. Je citerai deux chiffres : en 2019, l'INSEE indiquait que 17 % des 15 ans et plus étaient en situation d'illectronisme et ne disposaient pas des compétences de base dans le numérique ; de même, selon une étude de 2021 du CREDOC, 35 % de la population éprouve au moins une forme de difficulté avec le numérique. Voilà pourquoi, fort de son positionnement de collectivité des solidarités territoriales, humaines, sociales, et maintenant numériques, le Département relèvera ce défi de l'inclusion numérique partout et pour tous, en zones urbaine ou rurale, sur le littoral, en montagne ou dans les moyen et haut pays. L'action du Département se déclinera ainsi autour de trois piliers complémentaires : améliorer la capacité de diagnostic des besoins des usagers ; encourager la structuration d'un réseau de médiation numérique ; encourager la formation des usagers. Nous aurons ainsi deux points forts dans cette politique d'inclusion du numérique : la création d'un pass numérique, qui permettra de donner accès à un droit de formation via un accompagnement concret, et la vocation des conseillers numériques, qui seront recrutés et formeront les usagers à l'utilisation du numérique au quotidien.

Le troisième axe de l'investissement et de la mobilisation des crédits du Département est la poursuite de l'acculturation au numérique et à l'intelligence artificielle, avec notamment le soutien financier porté à la Maison de l'intelligence artificielle, à la promotion de l'intelligence artificielle au sens large du terme dans l'ensemble des démarches, et au développement des Fablabs scolaires, notamment dans les collèges.

Enfin, en quatrième lieu, le Département mobilisera ses crédits financiers pour l'acculturation à l'utilisation des données dans la conduite des actions de la collectivité, en mobilisant la plateforme transversale de maîtrise de données déployée en 2021 qui permet d'utiliser les données récoltées et dans la production des indicateurs et tableaux de bord avec, comme objectif, l'efficacité de l'action départementale par une meilleure connaissance des attentes de l'utilisateur. Elle permet ainsi d'être plus opérationnel, de s'adapter et d'être efficace. Dans cet axe de l'utilisation des données, outre le développement de l'intelligence artificielle, de l'innovation et de la dématérialisation, notons que le SMART Corner, inauguré dernièrement, sera mobilisé et occupera une place centrale pour assurer là aussi cet accompagnement des services, cette formation des agents et une véritable co-construction de projets, comme nous l'avons démontré précédemment, pour faire des Alpes-Maritimes une terre d'innovation et une collectivité pilier de l'innovation en France. C'est ce qui ressort d'ailleurs de la conclusion de la mission du comité national du numérique qui s'est rendu cette semaine à la Maison de l'intelligence artificielle et qui a fait part de l'excellence du

Département des Alpes-Maritimes en matière d'innovation, de transition et de transformation numérique.

**M. le Président.** - Merci pour cette présentation et pour votre engagement, avec la passion et la fougue qui vous caractérisent sur le sujet du numérique.

*Le rapport n°19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **20. BP 2022 - POLITIQUE SOLIDARITE TERRITORIALE**

**M. CIOTTI.** - Ce rapport important fonde un des piliers de l'action collective et publique de notre collectivité, celui de l'aide aux communes, aux collectivités territoriales et aux EPCI, pour un budget de 85,2 M€ : 61 M€ en investissement et un peu moins de 25 M€ en fonctionnement. C'est l'expression de la solidarité des territoires au profit des grandes villes, des intercommunalités, des communes rurales. Nous avons toujours voulu, dans notre territoire, aider les communes. Nous le faisons ici au travers des contrats de territoires et nous l'exprimons aussi par notre soutien aux syndicats mixtes, ceux des stations de sports d'hiver que nous soutenons fortement mais aussi le SMIAGE qui a joué un rôle essentiel dans la gestion des réparations suite à la tempête Alex. J'avais eu l'honneur de le créer, et vous le présidez désormais M. le Président. Une note au rapporteur modifie quelques taux d'intervention et ajoute des dossiers de subvention pour les communes qui s'inscrivent dans un cadre qui n'est pas celui de la commission permanente.

*Le rapport n°20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **21. BP 2022 - TOURISME**

**M. LISNARD.** - Ce rapport concerne le programme de la politique touristique, programme d'autant plus nécessaire que l'activité touristique est tributaire des soubresauts du COVID et qu'elle a été marquée par le désastre de la tempête Alex. En cohérence avec ce que nous avons déjà engagé, de façon souvent pionnière, sur l'évolution du slow tourisme, tourisme d'itinérance, sur les espaces de plein air, et en tenant compte de la digitalisation et de la numérisation croissante des méthodes, il s'agit de soutenir les professionnels du tourisme et l'offre touristique azurée, c'est-à-dire tout simplement le premier pilier générateur d'emplois, de richesse mais aussi d'identité territoriale, comme le Département des Alpes-Maritimes s'attache à le faire depuis des années. Ce travail en faveur du soutien touristique est réalisé de façon partenariale via le CRT avec l'ensemble des offices du tourisme et différents partenaires. Il s'appuie sur quatre axes prioritaires.

Le premier est le tourisme durable, dans la continuité de ce que nous venons d'examiner et de voter, pour positionner les Alpes-Maritimes comme une grande destination écoresponsable et identifiée comme telle à l'échelle internationale, en valorisant les offres touristiques locales ainsi que toutes les offres « bas carbone », « zéro émission », etc.

Le deuxième axe est le tourisme sportif et de loisir. C'est un axe que nous avons lancé de façon pionnière en France et en Europe via le CRT puisque nous sommes absolument convaincus que le sport est non seulement une source d'épanouissement individuel, de lien



social, mais aussi de développement économique et de séjours pour les pratiquants, les accompagnateurs et les spectateurs. Nous avons créé un groupe de travail, nommé *Cluster tourisme*, et nous allons maintenir cette approche très volontariste et très pertinente autour de toutes les activités sportives, en particulier le cyclotourisme, la randonnée, les sports équestres, etc., regroupant à la fois l'urbain, le maritime, le campagnard et le montagnard. C'est ce qui donne toute sa force à cette offre, et le Département des Alpes-Maritimes en a été à l'origine, sous votre impulsion, avec le CRT Côte d'Azur France.

Le troisième axe est l'axe tourisme culturel et patrimonial. C'est un grand classique pour valoriser les richesses patrimoniales de notre territoire avec de grands groupes thématiques et différents évènements, dont le Festival des jardins de la Côte d'Azur sur lequel nous avons délibéré récemment pour en faire chaque année un peu plus un grand évènement international, porteur de retombées économiques, notamment en aile de saison, pour notre département.

Le dernier axe est le soutien aux professionnels du tourisme, avec la montée en gamme des professionnels sur les moyen et haut pays, la labellisation desdits professionnels et de leurs partenaires, pour tirer vers le haut notre département en permanence et générer des revenus et de la valeur ajoutée pour ces professionnels, afin de nous différencier dans ce marché du tourisme qui est le plus concurrentiel au monde.

Bien évidemment, le Département continue de soutenir le déploiement de la marque Côte d'Azur France, qui est portée par le CRT Côte d'Azur France et qui continue d'exister financièrement grâce au soutien du Département, puisque nous contestons une procédure engagée par la Région qui n'est pas respectueuse du droit. C'est ce que vous avez souhaité avec Eric CIOTTI, et il faut vous en savoir gré puisque l'efficacité dépend de la proximité et que la proximité en matière touristique sur la Côte d'Azur dépend du CRT Côte d'Azur France. C'est ce qui fait la responsabilité et l'unité. C'est pourquoi, au passage, je suis toujours assez étonné d'entendre les postures prises ici lorsque l'on sait dans quelles conditions et dans quels critères s'est faite cette suppression d'une subvention annoncée de la Région, qui n'est pas respectueuse ni du contribuable azuréen, ni du travail fourni, ni des paroles qui avaient été données et écrites. J'avais rappelé la dernière fois les courriers qui nous avaient été signifiés et qui n'ont pas été repris malheureusement mais qui indiquaient très clairement que le CRT Côte d'Azur France, grâce à ses vertus de gestion, à la qualité de ses travaux et à ses résultats, était pérennisé par la Région. Cela nous était dit jusqu'à fin juin.

Ceci étant dit, le Département va consacrer dans cette politique du tourisme 4,2 M€ essentiellement pour des actions qui passent en fonctionnement sur le plan comptable mais qui sont de véritables actions de promotion, de soutien et de labellisation, avec évidemment parallèlement des crédits d'investissement à hauteur de 90 000 €.

Voilà mes chers collègues pour la synthèse de ce rapport sur l'action touristique, volontariste, pionnière et pertinente, sous votre impulsion M. le Président du Département des Alpes-Maritimes.

**M. le Président.** - Merci beaucoup cher David LISNARD. Je veux saluer votre rôle de Vice-président du tourisme de notre collectivité et surtout votre rôle de président du CRT. Vous en avez parlé longuement. Nous avons eu à cœur ici de soutenir le CRT au moment où la Région s'est désengagée sans tambours ni trompettes, alors que toutes les raisons touristiques prônent le fait qu'il y ait un CRT dans les Alpes-Maritimes. Celui-ci, sous votre présidence et votre autorité, se révèle particulièrement performant. Le rapport que vous venez de présenter s'inscrit dans cette action touristique et nous poursuivrons bien évidemment ensemble cette première industrie, puisque le département des Alpes-Maritimes vit de l'industrie du tourisme dont nous tirons notre économie, nos créations d'emploi et notre activité.

**M. LISNARD.** - Merci à l'équipe formidable du CRT et à leur formidable et épate, Vice-présidente.

*Le rapport n°21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*M. LUCIANO quitte l'hémicycle et donne pouvoir à Mme THOMEL.*

**22. BP 2022 - POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE - PERIMETRES DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS (PPEANP) - PRINCIPES DE L'INTERVENTION DU DEPARTEMENT**

**Mme PAGANIN.** - En préambule, je rappelle que, lors de la conférence de presse de vendredi dernier, M. le Président, brillamment et avec toute votre connaissance en matière agricole, il a été fait état à la presse des grandes orientations et des grands axes à horizon 2028 de la politique agricole, en présence de nombreux acteurs du monde agricole, de nombreux élus départementaux, maires et associations. Je vous avais présenté ce plan agricole le 15 novembre dernier et il avait été voté.

Le premier axe, dont il est question aujourd'hui, est le soutien en matière de protection du foncier agricole. Le foncier est un enjeu majeur du monde agricole et c'est l'objet de ce rapport qui porte sur l'instauration des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP).

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a donné aux départements la compétence pour l'élaboration de ces PPEANP.

Dans les Alpes-Maritimes, la Commune de Cagnes-sur-Mer a travaillé sur son PPEANP, sur le Val de Cagne plus exactement, et c'est de ce fait l'occasion pour le Département de se prononcer sur le principe même de cette intervention dans la mise en œuvre de cette procédure inédite dont l'objectif est la préservation du foncier agricole dans le département.

Avec la création de ce périmètre de protection, il est proposé de retenir un ensemble de 78 communes sur le secteur le plus urbanisé, c'est-à-dire la bande côtière telle qu'elle a été définie par la directive territoriale d'aménagement. Ce plan est annexé au rapport que vous avez sur table.

Chaque PPEANP élaborera ensuite un programme d'action.

Parallèlement, il vous est proposé une prise en charge par le Département des dépenses nécessaires aux études et à la procédure pour cette délimitation et pour l'élaboration du programme d'actions à hauteur de 50 % limitée à 50 000 €.

Le Département fera également réaliser un pré-diagnostic pour déterminer les enjeux et intérêts de la zone.

Le Département pourra assurer partiellement le financement des programmes d'action par le biais de subventions.

De plus, le Département bénéficiera dans ces zones d'un droit de préemption sur ces terrains, qu'il pourra déléguer au cas par cas aux Communes et aux EPCI. Ce droit de préemption pourra également être exercé par la SAFER ou l'EPF.

En conclusion, tous ces principes d'intervention seront fixés par convention avec les collectivités qui le demanderont, avec des adaptations selon les projets.

Notre commission permanente traitera, suivra et validera tous les projets présentés.

Je vous demande donc mes chers collègues d'approuver ce principe d'institution du PPEANP dans le département, dont le détail a été donné en annexe du rapport.

**M. le Président.** - Merci beaucoup Mme PAGANIN pour le portage de cette politique agricole que vous assumez avec une belle implication.

*Le rapport n°22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **23. BP 2022 - POLITIQUES LOGEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Mme SATTONNET.** - Ce rapport sur la politique Logement et aménagement du territoire s'articule autour de quatre points.

Le premier est la poursuite de la politique départementale en faveur du logement, avec un budget de 6 M€. Nous y trouvons notamment la participation au projet de rénovation urbaine sur Nice pour les quartiers de l'Ariane et des Moulins, et sur Grasse pour les quartiers Porte est et gare ; la participation au programme de rénovation des quartiers anciens dégradés, en l'occurrence les quartiers Notre-Dame, Vernier et Thiers à Nice ; le soutien à la SEML Habitat 06 ; l'habitat rural, qui est régulièrement accompagné en ce qui concerne le ravalement des façades en zones rurale et de montagne ; les aides pour les associations œuvrant en faveur du logement.

Le deuxième point concerne la SEML Habitat 06, avec le quitus pour les comptes annuels dont vous avez pris connaissance dans le dossier.

Le troisième point porte sur la stratégie GREEN Deal, avec la poursuite de la politique départementale de réduction de la consommation d'énergie, et notamment au travers du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE).

A cela s'ajoute l'aménagement du territoire, avec 255 000 € alloués à ce programme, dirigé en particulier vers l'implication du Département en faveur des acteurs du territoire, notamment la Technopole de Sophia Antipolis et la Plaine du Var pour l'OIN et l'EPA.

Etant membre de l'EPA, je ne prendrai pas part au vote.

**M. le Président.** - Je vous remercie.

Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que Mme PAGANIN, Me BECK, M. CHAIX, M. CIOTTI, en raison de notre appartenance à Habitat 06, ainsi que Mme SATTONNET pour sa participation à l'EPA.

*Le rapport n°23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **24. BP 2022 – POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES**

**M. CARRETERO.** - Ce rapport présente la politique Infrastructures routières. En dehors des dépenses de voiries, sont également concernés les partenariats liés aux aménagements autoroutiers et au développement du secteur ferroviaire et des voies cyclables pour 60,49 M€ en investissement et 9,84 M€ en fonctionnement. C'est un budget supérieur à celui de l'année écoulée. Nous y retrouvons l'ensemble des travaux conséquents qui ont été évoqués précédemment concernant nos vallées.

En ce qui concerne tout d'abord les « Points noirs routiers », en 2022, deux opérations majeures vont débiter dès le début d'année : la RD 6107, avec la déviation de Vallauris, et la liaison entre la RD 6185 et la RD 304, avec un démarrage des travaux à la Paoute. Les crédits nécessaires s'élèvent pour ce programme « Points noirs » 2022 à 19,6 M€.

Pour le programme « Aménagement du territoire et du cadre de vie », en 2022, nous aurons le déploiement de nouvelles sections de voies cyclables liées à l'EuroVelo route n°8 mais aussi des actions sur la route des Balcons d'Azur et les connexions de pistes cyclables notamment sur le périmètre de Sophia Antipolis. Autre opération : des parkings de co-voiturage sur Châteauneuf (RD 2085), le Cannet/Mougins (RD 6185/RD 809) et Plascassier/Grasse (RD 404). Les crédits nécessaires s'élèvent à 11,60 M€ pour développer et moderniser ainsi la voirie, en favorisant les zones à vocations économique, touristique et d'enseignement.

Pour le programme « Conservation du patrimoine », qui comprend les dépenses de préservation et d'entretien du patrimoine routier, avec notamment les travaux sur les tunnels de Mescla et Reveston sur la RD 6102 suite à l'amélioration de la RM 6202 utilisée en déviation en 2021 ; sur Saint-Roch à Saorge sur la RD 38 pour une opération qui sera achevée en 2022 ; et sur Castillon pour la RD 2566a. Le programme se décline autour de quatre axes : le renforcement des chaussées, la sécurité routière, les ouvrages d'art et la sécurisation d'itinéraire, et les intempéries. Les crédits nécessaires à ce programme pour 2022 s'élèvent à 22,88 M€.

Pour le programme « Fonds de concours et subventions » : il est destiné aux opérations menées en liaison avec ESCOTA en particulier et concernant l'achèvement de l'aménagement de l'échangeur de Beausoleil ; à la résorption des points noirs autoroutiers portant sur l'amélioration des échangeurs autoroutiers des Tourrades à Mandelieu, de Mougins et le Car à haut niveau de service vers Sophia ; aux dépenses réalisées par d'autres maîtres d'ouvrage, dans le cadre de conventions ; aux dépenses liées aux travaux du tunnel de Tende sous maîtrise d'ouvrage italienne. Les crédits s'élèvent pour 2022 à 2,59 M€.

Concernant le programme « Equipements et réseaux », les dépenses nécessitent la mise en place de 3,8 M€ : maintenance, entretien des équipements électriques, réseau d'éclairage intensif, etc.

En matière de dépenses de fonctionnement, définies dans le cadre du budget primitif 2022, elles permettront la mise en œuvre de la politique d'exploitation et d'entretien du réseau routier départemental. Il est proposé que la dotation de l'ensemble des dépenses de la section fonctionnement soit égale à 9,84 M€ de crédits de paiement.

Enfin, en ce qui concerne les recettes : en investissement, il s'agit du protocole signé avec l'Etat, dans le cadre de la compensation spécifique de décentralisation ; du cofinancement avec la Région, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional cyclable ; du contrat de plan Etat-Région ; des cofinancements entre le Département et certaines Communes, Communautés de communes, Communautés d'agglomération ou Métropole. En fonctionnement, les recettes regroupent quant à elles les redevances d'occupation du domaine public routier et les participations des Communes et des structures intercommunales. L'ensemble des recettes est évalué à 4 M€.

**M. le Président.** - Je vous remercie.

*Le rapport n°24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **25. PLAN MOBILITE – HORIZON 2028**

**M. CARRETERO.**- En complément des programmes dédiés aux infrastructures routières, à la reconstruction des vallées et au programme Vélo, ce plan à hauteur de 500 M€ propose : des évolutions sur le réseau routier départemental, tant au niveau de sa capacité que de sa sécurisation ; des aménagements connexes au réseau autoroutier ; des déploiements de voies cyclables, en lien avec le Plan vélo que vous avez développé ; des participations aux améliorations du réseau ferroviaire dont notamment la Ligne Nouvelle. C'est un programme ambitieux qui a pour objectif d'investir en faveur d'une mobilité durable, multimodale et sécurisée.

Ce plan pluriannuel d'investissements en faveur des infrastructures routières et multimodales s'établit comme je l'ai indiqué à hauteur de 500 M€, répartis comme suit : 376 M€ pour les infrastructures routières dont 180 M€ pour la reconstruction suite à la tempête Alex ; 28 M€ pour le tunnel de Tende ; 45 M€ pour les aménagements cyclables ; 50 M€ pour la Ligne nouvelle (phases 1 et 2 partielles).

*Le rapport n°25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **26. BP 2022 - POLITIQUE SECURITE**

**M. CIOTTI.** - Ce rapport porte le montant de la contribution de la collectivité au financement du SDIS à un engagement extrêmement important de 89 M€, dont près de 86 M€ en fonctionnement et 3,4 M€ en investissement. Ce rapport très important marque l'engagement de notre collectivité au service la sécurité de nos concitoyens. Là encore, nous sommes heureux de pouvoir exprimer notre gratitude à nos sapeurs-pompiers, remarquables de courage, d'efficacité et de présence, toujours mobilisés, avec une extraordinaire efficacité dans les temps de crise. La tempête Alex l'a démontré.

Nous permettons également par ce rapport de participer à la sécurité de proximité avec deux axes d'intervention : l'aide aux Communes pour les équipements de sécurité de leur police municipale, avec 17 dossiers présentés et l'aide à la sécurité des fêtes traditionnelles pour les Communes. A cela s'ajoute le volet qui traduit notre engagement au service des forces de sécurité, nos policiers et nos gendarmes. Nous avons engagé un vaste plan Sécurité et nous continuons de financer les travaux d'entretien dans les gendarmeries et commissariats dont le Département est propriétaire. Nous assurons aussi le loyer dans le cadre des baux emphytéotiques administratifs pour un montant de 5,8 M€ pour les loyers et de 425 000 € pour les travaux dans les bâtiments dont nous sommes propriétaires.

Ce sont donc les trois volets : sécurité de proximité, nos pompiers, et nos forces de sécurité. La sécurité est bien-sûr l'affaire de l'Etat mais c'est aussi l'affaire des collectivités, en tous cas pour nous. Nous y prenons toute notre part. La sécurité est la première des libertés, et nous mesurons une augmentation forte de la violence dans notre pays. Il faut y répondre, le gouvernement actuel est défaillant pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Pour notre part, nous accompagnons bien volontiers nos forces de police et de gendarmerie dans la réalisation ou le financement d'équipements pour lesquels elles nous sollicitent.

**M. le Président.** - Je vous remercie. C'est un rapport important, qui représente plus de 80 M€ pour la sécurité. Ce n'est pas rien.

*Le rapport n°26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **27. BP 2022 - POLITIQUE EDUCATION**

**Mme ARINI.** - Le présent rapport a pour objet de présenter les interventions du Département dans le domaine de l'éducation. Cette politique se décline en six programmes : « Les constructions neuves », « Les réhabilitations », « La maintenance et l'entretien », « Les gymnases », « Le fonctionnement des collèges » et « La vie scolaire ». La politique Education représentera en 2022 un budget global de 65,99 M€.

Le programme d'investissement « Constructions neuves » répond aux orientations fixées par le plan Collège Horizon 2028. Il s'agit des Campelières et du collège de Levens, et des études pour les collèges de la vallée du Var en rive droite et rive gauche, ainsi que dans la vallée du Paillon.

Les travaux de « Réhabilitations » de nos collèges seront conduits au travers d'une programmation pluriannuelle. Nous engagerons des études pour la rénovation de certains collèges ainsi que pour la requalification des collèges Jules Romains à Nice et Sadi Carnot à Grasse, avec la création d'une salle de sports pour ce dernier.

Enfin, sont prévus en 2022, les études et l'engagement de travaux de réfection de la toiture, y compris panneaux photovoltaïques, du collège Auguste Blanqui, les études de modernisation de ce collège, et la poursuite des travaux de modernisation de l'internat du collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée.

En 2022, au titre de l'agenda de mise en accessibilité programmée, plusieurs mises à niveau d'ascenseurs sont prévues.

Le plan de rénovation énergétique, qui s'inscrit dans la démarche GREEN Deal, vise à améliorer l'enveloppe des bâtiments ainsi que la rénovation des installations techniques, voire le changement d'énergie de chauffage.

C'est un programme d'investissement de 30 M€ prévu sur 10 ans.

Les programmes « Constructions neuves » et « Réhabilitations » sont quant à eux évalués à près de 17 M€.

Le programme de « Maintenance et entretien » répond à plusieurs objectifs : garantir la sécurité des usagers et utilisateurs en veillant au respect des normes ; assurer la pérennité des bâtiments ; améliorer le confort de vie ; diminuer le coût de fonctionnement et en particulier la facture énergétique ; améliorer les conditions de travail.

Le programme « Gymnases » concerne la construction des gymnases et autres équipements pour les collégiens ainsi que les travaux de rénovation des espaces sportifs, avec extension ou mise en place de structures d'escalade.

Le programme de « Fonctionnement » de nos 73 collèges publics représente une dépense de 2,83 M€.

Le montant de dotation initiale de fonctionnement s'élève quant à lui à 10,5 M€. Nous participons également au fonctionnement des classes relais qui se trouvent essentiellement à la montagne.

Le Département subventionne aussi les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Il s'agit d'une participation obligatoire. Pour 2022, le montant de cette dépense est estimé à **4,1 M€**. Nous participons aussi au fonctionnement des lycées professionnels et techniques privés.

Le Département doit aussi assurer l'équipement mobilier des collèges dont il a la charge.

Tous les transports scolaires et périscolaires en lien avec l'enseignement, organisés par les collèges, sont pris en charge.

Dans le cadre du plan de relance et de la politique du GREEN Deal, il est proposé de remplacer sur 3 ans les véhicules des collèges par des véhicules électriques ou à hydrogène. Dix véhicules seront livrés en 2022.

Nous soutiendrons bien évidemment la politique sportive dans le haut pays.

Les RH feront également partie de nos préoccupations puisque nous poursuivrons le recrutement de contrats aidés dans nos collèges. Par ailleurs, une expérience de contrats d'apprentissage en cuisine est en cours d'étude avec les lycées professionnels du secteur, l'objectif étant de réduire nos difficultés de recrutement.

Notre programme ambitieux pour la « Vie scolaire » se poursuit avec le SMART Deal éducatif qui propose le déploiement de tablettes, de cartables numériques, d'écrans et de vidéoprojecteurs. Nous maintiendrons l'espace communication Agora 06 et nous permettrons aux familles de s'équiper en matériel informatique à des prix très bas.

3,617 M€ seront consacrés aux actions éducatives et aux subventions aux partenaires du secteur de l'éducation.

Les aides aux familles telles que Cantine 06, la bourse des collégiens, Scolarité 06, seront reconduites.

Dans le cadre du GREEN Deal, nous mettrons en application la loi Egalim et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous encouragerons des comportements écoresponsables chez les jeunes en soutenant des projets innovants autour de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

En conclusion, M. le Président, chers collègues, je vous propose de soutenir et d'adopter l'ensemble des mesures énoncées dans ce rapport.

**M. le Président.** - Je vous remercie. C'est une politique Education importante, qui représente 65,99 M€. Autant dire que nous sommes mobilisés, sans parler du plan d'investissement pour la rénovation des collèges et la construction des nouveaux collèges. Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.** - J'ai une question concernant les cantines. Depuis 2008, nous avons une aide d'1 € par repas pour les enfants boursiers. Le repas est cependant passé de 3 € à 3,35 €. Serait-il possible d'envisager l'augmentation de la participation d'1 € par repas pour les boursiers ?

**M. le Président.** - Nous étudierons cette proposition et les conséquences qu'il y aurait à cette augmentation. Nous vous ferons passer cette étude. C'est une proposition que nous retenons et que nous allons examiner.

*Le rapport n°27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **28. BP 2022 - POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Mme FRONTONI.** - Ce rapport a trait à l'enseignement supérieur et à la mise en œuvre du programme « Entretien et travaux » dans les bâtiments départementaux dévolus à l'enseignement supérieur. Le budget proposé est d'1,1 M€ et se décompose en deux parties : la première est l'entretien et la mise aux normes du patrimoine bâti de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation ; la seconde concerne la politique dédiée aux dépenses d'investissement pour verser le solde des opérations concernant les plateaux d'expérimentation,



notamment avec le plateau d'expérimentation en médecine personnalisée du cancer et du vieillissement, avec également un volet construction et équipement pour l'Institut méditerranéen du risque de l'environnement, et du fonctionnement pour l'aide au campus de Menton de Sciences Politiques Paris.

*Le rapport n°28, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **29. BP 2022 - POLITIQUE CULTURELLE**

**M. VEROLA.** - La culture n'est pas une compétence obligatoire mais je pense que le département rayonne par la culture. Nous sortons de « C'est pas classique » et je voudrais féliciter Elodie LACROIX pour l'organisation de ce festival, ainsi qu'à travers elle toutes les personnes qui se sont mobilisées pour cette manifestation, qui a demandé une longue préparation. Nous avons accueilli entre 10 000 et 12 000 spectateurs lors de quatre soirées dans la magnifique salle Appolon, j'insiste sur ce point...

Concernant la politique culturelle, comme les autres années, elle se compose d'une part, d'évènements culturels : « C'est pas classique », les « Soirées Estivales » avec 470 manifestations que nous reconduirons durant l'été, le « Festival des Mots », « Jazz'Art Lympia » et tous les spectacles sur Laure ECARD. D'autre part, nous avons le patrimoine culturel avec nos trois musées que sont le musée des arts asiatiques, le musée des merveilles et l'espace Lympia, avec beaucoup plus d'expositions cette année. Le musée des arts asiatiques va se transformer et va pouvoir accueillir des projections, ce qui attirera encore plus de monde pour ce musée qui reste un peu méconnu. Je vous invite aussi à aller visiter le musée des merveilles, ne serait-ce que pour encourager nos vallées. En matière de patrimoine culturel, je passe la parole à Mme FRONTONI.

**Mme FRONTONI.** - Lors de notre précédente assemblée, nous avons évoqué le plan triennal de préservation du patrimoine. Après avoir sécurisé et diversifié la valorisation du patrimoine religieux, nous avons voté un plan concernant le patrimoine militaire et toutes les fortifications datant de la période Maginot. Nous avons donc adopté un plan reposant sur deux axes : l'aide et le soutien aux Communes et associations propriétaires de ce bâti et le développement d'un musée qui sera installé au fort de la Revère.

**M. VEROLA.** - Je poursuis avec la médiathèque départementale qui fera l'objet d'un autre rapport très important. Les missions des Archives départementales sont également réaffirmées ici, avec une plus grande numérisation des documents. J'ai évoqué le programme « Subventions culturelles ». Rassurez-vous mes chers collègues, vous serez tous servis. Nous avons enfin les travaux dans les bâtiments culturels. J'en ai un peu parlé pour le musée des arts asiatiques.

**M. le Président.** - Je vous remercie.  
Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.** - Je vais m'exprimer sur l'ensemble des rapports liés à la politique culturelle. Comme vous l'avez dit, c'est une politique culturelle volontariste, que vous déclinez

intelligemment en maillant le territoire. Je souligne tout particulièrement le plan Lecture, développé par les services au travers de la médiathèque départementale. Je suis la médiathèque départementale depuis sa création et c'est une évolution majeure dans ce travail, avec cette idée de développer des médiathèques ouvertes proposant autre chose que le simple prêt de livres, qui est fondamental mais qui est appuyé aussi par d'autres activités qui renvoient vers le livre. C'est une fertilisation intéressante qui se déploie dans ces médiathèques. L'aide portée à Scène 55 et à la scène de Carros, le Forum Jacques PREVET, est également intéressante, puisque ce sont des scènes qui assurent de la diffusion culturelle sur notre territoire. Tout cela me semble donc tout à fait à soutenir et nous voterons donc les quatre rapports.

**M. le Président.** - Je vous remercie pour cette intervention. Nous accueillons ces encouragements et félicitations avec beaucoup de chaleur.

*Le rapport n°29, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **30. BP 2022 - ACTIONS EN FAVEUR DU CINEMA**

**Mme FRONTONI.** - Les actions en faveur du cinéma représenteront en 2022 un budget d'1,7 M€ comprenant notamment des subventions qui seront versées à différentes associations en lien avec le cinéma et l'audiovisuel. Cette politique se construit toujours autour de quatre axes principaux : la production, l'exploitation, la diffusion et l'éducation à l'image.

Nous poursuivons le soutien à la création avec le maintien des fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle. Nous soutiendrons toujours la Commission du film Alpes-Maritimes Côte d'Azur.

Nous encouragerons l'exploitation cinématographique, avec bien évidemment la gestion du cinéma Jean-Paul BELMONDO. Et nous encouragerons toujours le cinéma itinérant pour les 38 communes du moyen et du haut pays.

Nous faciliterons bien évidemment la diffusion culturelle par un soutien aux festivals et manifestations cinématographiques qui auront lieu dans tout notre département au cours de l'exercice 2022.

Bien évidemment, nous poursuivons l'éducation à l'image, avec les dispositifs extrêmement présents dans les établissements scolaires, notamment le dispositif « Collège au cinéma » qui permet de favoriser l'accès au milieu de la culture pour les jeunes par un soutien financier aux frais d'entrée dans les salles de cinéma. Et bien évidemment, nous avons toujours des actions en faveur du jeune public, notamment dans le cinéma Jean-Paul BELMONDO avec le Festival Nananère, Ciné Vacances, et le Festival Télérama Enfants.

*Le rapport n°30, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**31. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE (2022-2025) : DES MEDIATHEQUES DYNAMIQUES AU SERVICE DU PUBLIC ET DES TERRITOIRES**

**M. VEROLA.** - Il s'agit sans doute du rapport le plus important de ce matin en termes d'innovation. Ma directrice m'a dit de bien insister sur le schéma départemental de la culture, ce que je fais. La culture est une cause nationale pour l'année 2022 et nous nous y engageons. Cela fait 15 ans qu'il n'y avait pas eu de schéma départemental de la lecture. A travers les 93 médiathèques départementales, nous débloquons 1,5 M€ pour développer la culture. C'est la vocation du Département que d'irriguer les communes depuis la commune centre.

*Le rapport n°31, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**32. CULTURE - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DE DEUX SCENES DE SPECTACLE VIVANT CONVENTIONNEES D'INTERET NATIONAL : LE FORUM JACQUES PREVERT ET LA SCENE 55**

**M. VEROLA.** - Il s'agit dans ce rapport des conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Forum Jacques PREVERT et la Scène 55 à Mougins. Je n'ai pas de commentaire particulier. Nous sommes allés à Grasse avec Delphine GAYRARD et il faudra aider le théâtre de Grasse pour qu'il devienne théâtre national. Ils montent un dossier à ce sujet. Ce théâtre rayonne en effet sur l'ensemble du pays grassois et c'est une scène qu'il faudra aider pour qu'elle devienne une scène nationale.

**M. le Président.** - Nous avons écrit à Mme GOURAULT pour lui demander le classement du théâtre de Grasse comme théâtre national, et nous avons eu un accusé de réception indiquant que cette demande était prise en compte. Nous la relancerons puisque nous n'avons pas eu de réponse pratique.

*Le rapport n°32, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**33. BP 2022 – POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE**

**Mme PAPY.** - L'année 2021 a été marquée par une reprise des activités, tant en matière de sport que de jeunesse, malgré un contexte toujours incertain et les contraintes liées à l'application des mesures sanitaires encore présentes. Le budget global de la politique Sports et jeunesse représente un montant de 13 M€.

Ce rapport a pour objet de présenter les propositions d'intervention du Département dans le domaine du sport et de la jeunesse. Il s'articule autour de trois volets : les subventions sport et jeunesse comprenant les participations aux accueils collectifs de mineurs et aux classes d'environnement ; les initiatives sportives départementales, dont le Festival Outdoor 06 ; et les écoles départementales.

Le Festival Outdoor 06 a été annulé à deux reprises pour raisons sanitaires mais aura lieu cette année. Ce sera une très belle opération sur trois jours avec l'objectif de positionner le département comme une destination touristique du sport. Nous pouvons aussi citer les « grands

cols connectés », avec un système de photo-souvenir ou encore un dispositif de chronométrage pour organiser des challenges virtuels.

Concernant les écoles départementales, il est question de fonctionnement, d'entretien et de travaux dans les écoles de neiges, d'altitude et de la mer. Nous pouvons aussi citer le Festival d'astronomie qui aura lieu à Valberg à l'été 2022.

**M. le Président.** - Je vous remercie pour le portage de cette politique et pour votre forte présence sur le terrain.

*Le rapport n°33, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **34. BP 2022 - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES**

**Me BECK.** - Ce rapport est pour moi l'occasion de souligner la qualité du travail et l'engagement de la Direction des ressources humaines. Le montant alloué à cette politique est de 185 M€. Le budget consacré à la masse salariale est en augmentation de 3 %.

Le rapport comprend différents points comme : la présentation du rapport annuel départemental sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; la présentation du Rapport social unique ; la désignation des emplois ouvrant droit aux heures supplémentaires ; la signature d'avenants, notamment dans le cadre de la convention de gestion avec la Maison départementale des personnes handicapées ; la signature d'une convention d'utilisation du restaurant interentreprises du parc d'activités de Carros-Le Broc ; la signature d'une convention de contrôle allégé de dépenses de paye en partenariat avec la paierie départementale ; la signature d'un avenant n°2 à la convention de mise à disposition 2019-2022 d'agents départementaux auprès du Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore, ce qui concerne un agent.

Pour terminer, ce travail formidable qui est fait par la DRH est à rapprocher des échanges très fréquents qui existent entre les représentants du personnel et la DRH et les chefs de service. Le travail accompli au sein du comité technique et du CHSCT se déroule grâce à cela dans un climat tout à fait serein, ce qui est appréciable. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

*Le rapport n°34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **35. BP 2022 - POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS**

**Me BECK.** - Ce rapport présente la politique Entretien et travaux dans les bâtiments.

*Le rapport n°35, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **36. BP 2022 – POLITIQUE MOYENS GENERAUX**

**Me BECK.** - Ce rapport présente la politique Moyens généraux, qui représente un budget de 25,8 M€ qui se répartissent en divers chapitres, notamment les fournitures et services

pour l'administration générale pour 10,3 M€ et le programme « Equipement pour l'administration générale » pour 7,2 M€.

Ce sont là les grandes lignes de ce budget qui nous permet de fonctionner au quotidien dans les meilleures conditions.

*Le rapport n°36, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**37. TRANSFERT DE COMPETENCE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR : CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE**

**M. CARRETERO.** - Il s'agit ici du départ des communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille de la communauté de communes du Pays des Paillons et de leur intégration à la Métropole, ce qui entraîne le transfert des compétences exercées par le Département vers la Métropole.

Le rapport propose ainsi d'approuver une convention de gestion provisoire permettant d'assurer la continuité du service du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin au plus tard, avec également une convention financière pour en fixer les incidences. Les domaines concernés sont notamment la voirie, avec 10 kms de voies, mais aussi le social et l'attribution des aides de Fonds de solidarité logement et des aides aux jeunes en difficulté.

Il s'agit également de désigner deux représentants du Département pour siéger à la commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité des commissions Emploi, Enfance, Transports et déplacements et Finances.

**M. le Président.** - Je vous remercie.

Je vous propose de désigner au sein de la commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées : M. OLHARAN et Mme DUQUESNE.

*Ces désignations, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

*Le rapport n°37, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**38. CREATION DU THINK TANK ALPES-MARITIMES 2050**

**M. ROSSI.** - Il s'agit de la création du Think Tank départemental dont l'objectif est d'anticiper les défis à l'horizon 2050, compte tenu du caractère fortement atypique de notre territoire en termes de risques, d'attractivité, d'innovation ou encore de densité de population. Le département est la strate pertinente pour fédérer les réflexions. Celles-ci doivent être à long terme mais assorties d'actions et d'expérimentations. Il faudra réfléchir notamment au défi climatique, aux nouvelles mobilités, au défi économique et social, à la transition numérique, etc. Ces réflexions seront centrées sur les problématiques du département, en englobant les territoires frontaliers, notamment l'Italie, le Var et Monaco.

Pour organiser ce Think Tank, il faut une gouvernance structurée, intégrée au Département : une animation d'administration est prévue pour les axes stratégiques et le budget ; une animation opérationnelle qui permettra de faire intervenir des experts et personnalités extérieures ; une animation d'homologation puisque les productions du Think Tank devront être autorisées et homologuées par un collège d'experts et d'élus.

En ce qui concerne le programme des travaux, il faut définir une identité, des moyens et une feuille de route, pour laquelle nous allons retenir la date de septembre 2022. C'est la date prévue pour le lancement officiel du Think Tank, après une période préparatoire pour cette opération finalement assez complexe.

En conclusion, je vous propose d'autoriser la création de ce Think tank et d'en approuver les principes tels qu'ils sont décrits dans le rapport que vous avez sous les yeux.

**M. le Président.** - Je vous remercie. Je pense que la date annoncée de septembre 2022 n'est pas possible. Le Think Tank doit démarrer avant, et nous le démarrerons avant. Nous ne pouvons pas attendre un an pour démarrer un Think Tank lancé déjà au mois de juin. Nous allons donc régler les choses sur ce sujet, nous venons d'en discuter avec le Directeur général des services. Ce n'est pas quelque chose de possible, il faut pouvoir commencer le fonctionnement du Think Tank début janvier. Sinon, ce n'est même pas la peine de le faire puisque nous ne serons pas prêts pour 2050 mais pour 2100... Merci en tous cas de la présentation de ce rapport.

M. PANCIATICI.

**M. PANCIATICI.** - Nous rappelons notre volonté d'être intégrés dans ce Think Tank lorsque le moment sera venu.

**M. le Président.** - Très bien. Merci.

*Le rapport n°38, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Mme GUIT NICOL quitte l'hémicycle.*

**COMMUNICATIONS A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DES  
DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL AU TITRE DES ACTIONS EN JUSTICE ET AU TITRE  
DE LA GESTION DU PATRIMOINE ET DES DROITS DE PREEMPTION  
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT SUR LA  
PERIODE 2020-2021**

**M. le Président.** - Nous passons au point suivant qui est la communication à l'assemblée départementale d'un compte rendu des actions en justice, au titre de la gestion du patrimoine et des droits de préemption.

Ce document vous a été transmis à titre d'information et je vous demande d'en prendre acte.

*A l'unanimité, l'assemblée prend acte de la communication de ce compte-rendu.*

**M. le Président.** - Je vous remercie.

**MOTION DEMANDANT A SURSEoir AU PROJET DE DEMOLITION DU PALAIS DES CONGRES ACROPOLIS ET DU THEATRE NATIONAL DE NICE**

**M. le Président.** - Nous arrivons à l'examen de la proposition d'un vœu.

Sur ce sujet, j'ai du mal à comprendre que des élus expérimentés, qui ont quitté la séance au début de notre débat budgétaire, alors qu'ils portent cette responsabilité dans leur collectivité, n'aient pas cru bon de respecter l'ordre du jour. Nous ne pouvions pas laisser, dans le débat budgétaire d'1,6 milliard d'euros avec 38 rapports, qui nous ont occupés depuis ce matin et qui méritaient d'être étudiés les uns après les autres, s'insérer des détails qui, même s'ils sont importants, restent des détails de rapport au sein du rapport. S'ils étaient restés en séance, ils auraient pu s'exprimer tranquillement sur le sujet maintenant et ils auraient bien évidemment trouvé réponse.

J'ai donc reçu un vœu de la part du groupe majoritaire, c'est-à-dire au nom du groupe Les Républicains, présidé par Eric CIOTTI. Ce vœu a été déposé dans les temps et délais requis par la loi. Il y est demandé de surseoir au projet de démolition du Palais des congrès Acropolis et du Théâtre national de Nice. Ce vœu vous a été communiqué et je laisse la parole au Président Eric CIOTTI qui va porter devant nous les explications sur cette demande de surseoir au projet de démolition. Nous l'écoutons.

**M. CIOTTI.** - Je vous remercie M. le Président. C'est un moment naturellement important de notre assemblée départementale. Ce vœu a été évoqué par anticipation mais il aborde un sujet majeur, source aujourd'hui d'inquiétudes, d'incompréhension et parfois aussi de colère de la part de beaucoup d'acteurs économiques, mais aussi de citoyens qui ne comprennent pas comment une collectivité pourrait aujourd'hui détruire des biens publics financés par de l'argent public, ce qui conduirait à une gabegie financière de près de 300 M€. Cela aboutirait aussi à provoquer une erreur économique, une faute culturelle, une blessure architecturale et une erreur environnementale.

Aujourd'hui, en responsabilité, le groupe majoritaire souhaite donc présenter un vœu qui lance un appel solennel au maire de Nice pour lui demander de réfléchir, de revenir à la raison et finalement de reculer sur un projet totalement déraisonnable, hors de raison, hors du sens commun et hors d'une compréhension légitime d'une action publique. Ne voyez pas ici – car je sais que les commentateurs sont toujours avides de ces débats – le fruit du résultat des différences, même si elles sont lourdes et importantes, qui m'opposent au maire de Nice. Nous

avons désormais un positionnement politique clarifié : lui soutenant résolument le président de la République et moi m'inscrivant très clairement dans une opposition forte à un pouvoir que je considère comme ayant abîmé la France. Mais là n'est pas le sujet. Le sujet est l'avenir de notre capitale, Nice, ma ville, celle dont j'ai l'honneur d'être le député à l'Assemblée nationale. Mon souci est aussi le sens de la défense de l'intérêt général et du bien commun de notre département.

Alors de quoi s'agit-il ? Il s'agit de détruire deux bâtiments qui ont une histoire, certes récente, c'est-à-dire une quarantaine d'années pour le Théâtre de Nice et 35 ans pour le Palais des congrès Acropolis, deux bâtiments réalisés par Jacques MEDECIN, qui fut Président de notre assemblée. Il l'était lorsque ces bâtiments ont été réalisés et tous deux ont été financés avec le concours du Département des Alpes-Maritimes, dont Charles GINESY était alors Vice-président général. Ils ont contribué à la construction de ces deux édifices qui ont une histoire économique importante pour notre ville et une histoire culturelle.

Ces bâtiments sont récents et fonctionnent parfaitement, ils accueillent des événements de dimension internationale, de grands congrès, de grands événements culturels comme ce fut encore le cas avec le Festival « C'est pas classique » le week-end dernier qui a connu un succès d'affluence extraordinaire. Je me dois de rappeler que c'était Christian ESTROSI qui avait mis en œuvre ce festival ici, et c'est depuis, un très grand succès. Le Théâtre de Nice fut dirigé par Jacques WEBER, par Daniel BENOIN, par Murielle MAYETTE-HOLTZ. C'est une salle extraordinaire, remarquable, et nous entendons des commentaires louangeurs. Hier, lors d'une réunion que j'ai souhaité initier pour créer un collectif de défense de cet édifice, a été rappelé le mot du président de la République, qui doit être une référence pour le maire de Nice, je crois, si du moins j'entends ses discours. Lorsqu'il est venu aux Assises de la mer, il a en effet salué la beauté du Palais des congrès. J'ai en mémoire tous les plus grands chefs d'orchestre que nous avons accueillis pour « C'est pas classique », les plus grands artistes, culturels et de variété. Il y a quelques jours encore, nous étions avec Daniel GUICHARD qui, à l'occasion de la journée des seniors, nous indiquait que cette salle était une des plus belles d'Europe, avec une acoustique extraordinaire.

Aujourd'hui, pour des raisons qui m'échappent quelque peu, une décision est prise avec des mots caricaturaux, totalement contraires à toute réalité, sur l'état de vétusté, de dégradation et de délabrement de ces bâtiments, et qui conduirait à les détruire. C'est vrai qu'une collectivité s'administre librement. Le maire de Nice a été élu, il a une assemblée délibérante mais nous sommes aussi, nous, libres de décider des projets que nous soutenons ou non. C'est le sens de ce vœu. Nous sommes également libres de dire que ce projet est une erreur.

De façon apaisée, je voudrais donc lancer un appel solennel au maire de Nice pour lui demander de reculer sur ce projet et d'écouter la population ainsi que les voix qui se sont exprimées hier dans le collectif. Dans ces voix, il n'y a pas que mes amis, il y a aussi des personnes qui ont participé à la politique touristique de la ville de Nice, qui ont été des acteurs de la construction de cette politique, des présidents de syndicats hôteliers, etc. Tous ont dit qu'ils ne comprenaient pas et que c'était une erreur. C'est en effet une erreur et il ne faut pas



aller au bout de cette erreur, auquel cas elle deviendrait une faute irréparable. Je le dis très solennellement.

Pourquoi est-ce une erreur ? C'est tout d'abord une erreur économique. Le tourisme d'affaires accueille dans les Alpes-Maritimes 100 000 congressistes chaque année. Chacun de ces congressistes dépense en moyenne 160 € par jour. Le tourisme d'affaires représente au moins 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires pour le tourisme des Alpes-Maritimes, avec des dizaines de milliers d'emplois qui en dépendent. Certes, il y a d'autres palais des congrès, notamment celui de Cannes, qui est plus important, celui d'Antibes, celui de Monaco aussi qui participe à la dynamique du tourisme d'affaires sur notre territoire, même si c'est un Etat souverain que je salue avec respect. Mais la Ville de Nice accueille une part importante de ces congressistes. Si demain ce Palais des congrès devait être détruit dans le calendrier annoncé, aucune structure de substitution ne serait réalisable avant 7 à 10 ans. La réalité est là.

Aujourd'hui, il est évoqué l'éventuelle réalisation d'un pôle d'exposition Palais des congrès sur le site de l'actuel Marché d'intérêt national (MIN). Pourquoi pas ? Moi j'ai toujours été favorable à ce qu'il y ait un site d'exposition pour accueillir les grands salons internationaux. Mais pour moi, le Palais des congrès doit rester en cœur de ville. C'est un des critères de choix de ceux qui décident de venir dans une ville de congrès, dans une compétition internationale extraordinairement ouverte, et où d'ailleurs le mode même des congrès d'affaires va sans doute évoluer avec la crise sanitaire.

Admettons que ce palais s'installe sur le site de l'actuel du MIN et considérons le calendrier du rétroplanning. D'abord, il faudrait que se construise un nouveau site sur le terrain de La Baronne, mis à disposition par le Département des Alpes-Maritimes, dans le cadre de notre participation à l'EPA. Il faudrait qu'un nouveau MIN soit construit sur le site de la Baronne avec les infrastructures routières, notamment un rond-point d'accès, dont la DUP a été annulée par le tribunal administratif au titre de la loi sur l'eau. La construction du nouveau MIN a été confiée à un partenariat public-privé, dont l'acteur principal est Bouygues il me semble. Le permis de construire qui a été déposé fait l'objet d'un recours, qui a été examiné en première instance par le tribunal administratif. Quelle que soit la décision de ce dernier, elle sera sans doute frappée d'appel devant la Cour administrative d'appel. En d'autres termes, ce permis de construire est donc très loin d'être purgé de tout recours et il le sera au mieux dans un an. La procédure de construction devra ensuite se mettre en œuvre. J'imagine mal qu'avant 2 à 3 ans, les travaux soient menés à leur terme et que le rond-point routier soit mis en œuvre, ce qui exigera une nouvelle DUP, le respect de la loi sur l'eau, etc. Il avait d'ailleurs été mal positionné par les services de la Métropole. Nous l'avions dit et souligné au niveau du Département. Pour cette première étape et ce nouveau MIN, il faudrait donc 3 à 4 ans.

Ensuite, il faut démolir l'actuel MIN, ce qui demandera quelques mois voire un an de travaux, puis le déménager et lancer la construction d'un nouvel équipement. Par qui ? Comment ? Il a été question d'un partenariat public-privé mais plus de nouvelles. Je rappelle que nous nous sommes opposés à ce qu'il soit financé par un immense centre commercial qui aurait détruit le commerce de centre-ville de la ville de Nice. On parlait à l'époque de 80 000 m<sup>2</sup>

et vous vous rappelez le combat que j'ai livré sur ce sujet. Nous n'avons accordé le terrain de la Baronne qu'en contrepartie de l'engagement qu'il ne s'agisse que de commerces de proximité pour de toutes petites surfaces. C'est écrit et validé. Premier point. Si tant est que ce Palais des congrès ou d'exposition sera construit par maîtrise d'ouvrage publique, c'est-à-dire par la Ville de Nice ou peut-être par la Métropole, si la Ville fait payer les autres collectivités, il faudra encore 2 à 3 ans de travaux, au minimum, peut-être 4 ans.

Nous sommes donc dans une échelle de temps qui nous conduit à l'horizon 2030, s'il n'y a pas de recours ou de contentieux, alors qu'il y a eu des contentieux sur le MIN, sur Ikéa, sur l'aéroport, etc. Nous pouvons donc présupposer, je ne le souhaite pas, que naturellement il y ait des obstacles. Dans le meilleur des cas, ce sera 8 ans, mais ça peut être très long. Que ferons-nous si la destruction de l'Acropolis a lieu en 2022 ? Pendant 8 ans, Nice n'aurait plus de Palais des congrès ? On va le remplacer par une structure éphémère, manifestement commandée à Genève. On m'avait dit que le Directeur général des services s'y était rendu personnellement pour voir cette structure, avant que la commande publique ne soit passée, pour un montant de 7 M€, avec 600 places... Cette structure éphémère serait installée peut-être sur le parking de Nikaïa, dans un lieu qui n'est quand même pas le plus attractif de notre cité aujourd'hui. Cela veut dire que nous n'aurions plus de structure pour accueillir les congrès. Nous avons déjà des annulations de grands congrès sur 2023. Nous aurons donc un effondrement de notre activité économique liée au tourisme d'affaires sur la ville de Nice et au-delà sur tout le département des Alpes-Maritimes. C'est une erreur économique extrêmement lourde.

La destruction du Théâtre national de Nice est une erreur culturelle toute aussi lourde. Cette salle est remarquable et admirable. Ce théâtre a connu et connaît un très grand succès. Aucun des dizaines de milliers d'amateurs de théâtre habitués de cette salle n'y voit un lieu de délabrement. C'est au contraire un lieu de beauté. C'est une œuvre architecturale contemporaine qui a marqué notre ville, et j'en salue le concepteur Yves BAYARD qui est un des plus grands architectes du monde. Peut-être que des travaux de rénovation sont nécessaires mais j'ai l'impression que l'on charge la barque. J'ai été quelques mois premier adjoint au maire de Nice, j'ai eu à engager le projet de Coulée verte et de destruction des jardins suspendus qui étaient devenus hideux. J'avais même rédigé le projet municipal de 2008 de Christian ESTROSI et nous avons inscrit cette Coulée verte. J'y adhère et je me rappelle des négociations que j'avais personnellement conduites à la tête des services des travaux de la Ville de Nice pour déplacer la gare de Nice, le McDonald, pour trouver des solutions de compensation aux commerçants, pour les parkings, etc. Nous l'avons fait, c'est un beau résultat et le Département, sous ma présidence, y a participé.

Mais de là à détruire le Théâtre de Nice, lieu culturel phare, pour le remplacer par trois petites salles, enfin, par une salle aujourd'hui, le Théâtre des Franciscains qui comporte 300 places, et peut-être demain par la salle Iconic, mais qui va la financer, comment, quels coûts, etc., on ne nous le dit pas, dans un projet qui me laisse sceptique sur un plan architectural. On peut débattre des goûts architecturaux, on a parlé d'un yaourt pour le Théâtre de Nice, je ne sais pas comment on pourrait qualifier Iconic mais chacun aura son imagination et son

inventivité pour qualifier cette œuvre qui personnellement me laisse un peu dubitatif. Mais il y aura peut-être une salle à l'intérieur. Et on nous dit qu'il y aura, dans le Palais des expositions, une grande scène théâtrale. Cela signifie qu'il faudra aussi détruire quasiment une partie de la structure du Palais des expositions. Cela nous a été dit hier par un architecte. Il faut détruire trois ou quatre arches du Palais des expositions. Le coût de cette salle est évalué entre 40 et 50 M€. Erreur culturelle donc.

Erreur environnementale aussi. Est-ce une véritable Coulée verte ? Le parking qui est aujourd'hui entre le musée des Arts modernes et contemporains et le Théâtre va subsister. Il n'y aura donc pas une continuité mais encore un jardin suspendu, avec les conséquences en matière de sécurité notamment que nous connaissons sur les jardins suspendus du Paillon où plus personne n'allait. Il n'y aura pas de continuité. On va faire quoi ? La surface au sol du Théâtre de Nice est de 4 000 m<sup>2</sup>. C'est un gros square et ce n'est pas la forêt amazonienne. On va mettre des bacs à fleurs ou à arbres sur une dalle de béton... En matière de protection de l'environnement, je pense que l'on peut imaginer mieux. On peut sans doute planter ailleurs 4 000 m<sup>2</sup> d'arbres dans la Plaine du Var. Si on a limité l'urbanisation, comme nous le souhaitons, face à ce délire de dizaines de milliers de logements prévus et auxquels nous nous opposons au sein de l'EPA dans la Plaine du Var, je pense que pour le coup, les 4 000 m<sup>2</sup> de bacs à fleurs, nous pourrions les trouver très facilement, et sans doute cent fois ou mille fois plus, pour protéger la planète et faire des pièges à gaz carbonique si c'est le but.

Erreur économique, erreur culturelle, erreur environnementale et surtout folie budgétaire. J'en ai assez de cette dérive budgétaire. On gère de l'argent public et on n'a pas le droit de jouer avec l'argent public. Cette affaire, j'ai l'impression de dire ce fait du prince ou ce caprice, c'est une facture de 300 M€. Qui va la payer ? Peut-être les Communes de la Métropole... Nous avons déjà eu la taxe foncière métropolitaine... Donc je le dis aujourd'hui, nous ne pouvons accepter, je ne peux pas accepter personnellement, et je demande à mes collègues de l'assemblée départementale de me suivre, un tel projet de déraison. C'est pour cela que je vous propose par cette motion de demander au maire de Nice, d'abord de surseoir à son projet. Je pense qu'il en est encore temps. On peut le faire dans le calme. Il vaut mieux éviter une erreur que commettre une faute. Et puis, si ce n'est pas le cas, je propose alors de modifier le contrat de territoire qui nous liait à la Ville de Nice. Il prévoyait une Coulée verte et des démolitions mais nous n'en connaissons pas forcément de façon très précise le contenu. Il s'agit de dire ainsi que si l'entêtement va jusqu'au bout, ce sera sans nous, nous ne financerons pas ce projet dans ce contrat.

Il faut le dire très clairement et dire tout autant que les millions d'euros affectés pour la Coulée verte seront réaffectés sur un autre projet. Nous en discuterons avec la Ville de Nice. Nous n'avons jamais pénalisé ici la Ville de Nice. Nous n'avons jamais eu l'attitude déplorable et méprisante qui a été tenue par certains à la tribune d'une assemblée en disant : on ne financera plus le CRT puisque le président du CRT n'a pas bien voté. Ce n'est pas chez nous que ça se passe. Nous, nous servons l'intérêt général et nous serons fidèles à ces engagements.

M. le Président, ce que je vous propose par ce vœu, c'est que naturellement, nous actions que le périmètre financier du contrat de territoire avec la Ville de Nice ne soit pas modifié mais qu'en revanche, en aucun cas, si ce projet devait aller au bout, nous en assurerions, de quelque façon que ce soit, la participation. Voilà le sens de cette motion avec d'abord l'appel à la raison et si ce n'est pas le cas, la prise de responsabilité de notre assemblée pour dire que nous ne pourrions pas participer à cette dérive, puisque je crois que c'est une dérive à bien des égards, de la gestion de l'argent public. Nous gérons de l'argent public, et nous ne pouvons pas le soumettre aux humeurs ou ambitions des uns ou des autres. Il faut un esprit de responsabilité qui nous guide et qui guide chaque élu, quel qu'il soit, en permanence. Voilà M. le Président le sens de ce vœu.

**M. le Président.** - Je vous remercie pour cette présentation de ce vœu. Je regrette à nouveau que nos arguments ne puissent pas être contredits par celles et ceux qui ont quitté la séance et qui auraient pu apporter de l'eau à la discussion. Pour ma part, vos arguments m'ont convaincu. Je vois de vraies questions qui sont apparues dans votre propos et de vrais arguments qui ne remettent en rien en question la décision du maire de Nice, sur laquelle nous le laissons en responsabilité. Cela repose en revanche la question de notre inscription dans le plan de contrat de territoire de ce que nous avons mis sous la labellisation « Prolongement de la Coulée verte, démolition plus promenade du Paillon ».

Je dois dire, en faisant mon mea culpa, que je ne suis pas à ce moment-là rentré dans le détail puisque j'avais toute confiance et toute sérénité sur le bon montage du sujet et que la contractualisation ne me paraissait pas poser problème. Aujourd'hui, il y a des voix qui s'élèvent, des questions qui se posent, des artistes qui nous parlent, des Niçois qui s'interrogent, des élus au sein de cette assemblée qui, autour d'Eric CIOTTI, se retrouvent à se questionner. Je prends la position d'Eric CIOTTI comme étant une position des plus raisonnables, c'est-à-dire d'appeler Christian ESTROSI à discuter du contrat dans le détail pour arriver à trouver une position qui permette à la fois la bonne utilisation de l'argent public et d'aboutir à vos projets, sans que nous en soyons pénalisés. En écoutant Eric CIOTTI, je me disais que cela ne concernait pas que la Ville de Nice mais bien tout le Département. En effet, nous avons participé au financement d'Acropolis et du Théâtre national de Nice. Au-delà de cette participation financière, il y a le fonctionnement de ces deux institutions, et ce fonctionnement est d'ordre départemental. Tout le monde trouve un intérêt à ce que ces outils puissent continuer à recevoir du public.

Je reçois donc votre vœu avec beaucoup de conviction. Il faut vraiment que Christian ESTROSI discute, et je suis d'accord pour que nous ayons ensemble une position, après discussion, sur ce qui doit être fait de ce contrat. C'est la négociation que nous avons eue avec les présidents des Communautés d'agglomération et les maires des cinq grandes Communes de notre département. Il y avait une enveloppe, nous avons validé les propositions, ces propositions nous les avons prises comme telles, et le seul endroit où il y a un débat, c'est malheureusement sur le contrat avec la Métropole. Nous pourrions avoir une vision politique des choses mais elle n'existe pas sur le sujet puisqu'il s'agit-là d'une décision de bon sens.

M. le Président Eric CIOTTI, je pense que votre vœu doit être transformé en délibération, que nous devons ainsi le soutenir ensemble et le voter.  
Voilà ce que je voulais simplement ajouter.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme GOURDON.** - Je précise que nous ne prendrons pas part à ce vote. Une phrase indique : « *Les élus du Conseil départemental réunis en assemblée plénière* ». Je souhaite que soit précisé, dans le vœu ou la délibération, le vote qui va s'en suivre.

**M. le Président.** - Ce sera bien évidemment modifié en ce sens pour respecter votre non-participation au vote. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je soumetts à votre approbation le vœu présenté par Eric CIOTTI.

*Le vœu présenté par Eric CIOTTI, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.  
(Mme GOURDON et M. PANCIATICI ne prennent pas part au vote.)*

**M. le Président.** - Je vous remercie.

Il me reste à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.*

*La séance est levée à 14 heures 15.*